

# le Courrier

## LES MIGRANTS

Entre deux cultures





Photo © G. Hyvert, Paris

## Le temps des peuples

### 38 Haïti

#### La restauration du palais de Sans Souci

Construit au début du 19<sup>e</sup> siècle par Henri Christophe (1767-1820), qui se proclama en 1811 roi de Haïti, l'imposant palais de Sans Souci est l'un des premiers symboles de l'indépendance haïtienne. Entouré du

temps de sa splendeur de huit hectares de jardins, le palais fut mis à sac après la mort d'Henri Christophe, puis gravement endommagé par un tremblement de terre. En 1973, les autorités du pays lancèrent un programme d'urgence pour la protection de Sans Souci et d'autres monuments menacés, et pour la création d'un parc national historique. A l'heure actuelle, l'Unesco prête sa collaboration au gou-

vernement haïtien pour l'exécution d'un projet, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, de sauvegarde du palais de Sans Souci, de la citadelle Laferrière, construite pour protéger Haïti contre le retour offensif des forcés coloniales, et du site fortifié des Ramiers, qui surplombe la citadelle. Sur la photo, la réfection de l'allée principale du palais de Sans Souci en juin 1985.



**D**EPUIS que le monde est monde, les hommes se déplacent d'un lieu à un autre. Par tribus, clans ou familles, fuyant les catastrophes naturelles ou les horreurs de la guerre, ils partent en quête de nourriture, d'abris et de paix. Charriant leurs alluvions humaines, les premiers grands courants migratoires ont façonné des continents, des régions et des pays. Plus tard, prises dans les remous de l'histoire et les fers des conquérants, poussées par la terreur ou l'adversité, rejetées par la société, des populations entières se sont fondues par vagues successives dans le grand creuset de la civilisation universelle.

De nos jours, les sociétés se développent à un rythme inégal et le fossé qui les sépare ne fait que s'élargir ; aussi les migrations internationales continuent-elles d'obéir aux mêmes impératifs de survie et à la nécessité, plus que jamais vitale, de travailler. Contraints de s'expatrier, non seulement pour mieux gagner leur vie mais tout simplement pour trouver un emploi, quel qu'il soit, des millions d'hommes se tournent naturellement vers les pays industrialisés (qui leur réservent généralement les travaux que leurs ressortissants refusent). Ils arrivent par les voies légales ou clandestinement, seuls ou accompagnés, plus résolus à rentrer chez eux quand ils le pourront qu'à s'établir ; ils vivent entre deux cultures, soumis parfois aux tracasseries administratives, ou en butte à la discrimination, aux agressions et au chômage, contraints de défendre, en même temps que leur droit à assurer leur subsistance, celui de préserver leur identité, tout en s'efforçant de s'adapter à une culture autre, qui voit en leur présence une menace à son intégrité.

Ce numéro du *Courrier de l'Unesco* est un témoignage de plus de l'intérêt que porte l'Organisation depuis longtemps à certains aspects des migrations internationales, notamment à la formation linguistique et professionnelle des immigrés, ainsi qu'à l'éducation de leurs enfants. La complexité du phénomène migratoire contemporain ressort de la multiplicité des questions qu'il soulève : l'intégration des travailleurs immigrés dans la société qui les accueille ; les réactions de la population locale à la présence d'étrangers, perçus parfois comme des concurrents sur le marché de l'emploi et dont les mœurs sont généralement mal acceptées ; les répercussions qu'entraîne sur les structures et le mode de fonctionnement des familles rurales l'émigration des hommes vers les grands centres urbains ; la marginalisation des enfants d'immigrés par des systèmes scolaires trop rigides ; la réinsertion difficile dans leur pays d'origine des émigrés qui rentrent après avoir mené à l'étranger une vie différente...

Ce ne sont là que quelques éléments d'un problème qui préoccupe de nos jours tous les pays. Espérons que les différentes analyses qui en sont données ici (et qui tout en insistant sur les conséquences économiques et sociales de la migration, sont inspirées par des sentiments profondément humanitaires) feront plus qu'aider à la compréhension de ce phénomène en contribuant aussi, même si ce n'est pas dans l'immédiat, à faire adopter et appliquer des politiques qui parviendront à concilier le respect des droits et de la dignité des travailleurs immigrés et les intérêts légitimes des pays d'accueil.

Notre couverture : Eclair physiologique (1927), aquarelle de Paul Klee.  
Photo © S.P.A.D.E.M., Paris. Tiré de Klee par Denys Chevalier, Flammarion.

Rédacteur en chef : Edouard Glissant



Photo © H.P. Isotton, Suisse

- 4 Les travailleurs migrants : un phénomène universel**

---

- 8 Un défi pour l'école**  
*par Georges Vignaux*

---

- 10 Les lumières de la ville**  
Conséquences de l'exode rural  
*par Yogesh Atal*

---

- 12 L'Unesco et les migrants**  
*par Ronald G. Parris*

---

- 16 ENTRE DEUX CULTURES**  
*France*  
**Une identité plurielle**  
*par Abdallah Bouhamidi*

---

- 18 République fédérale d'Allemagne**  
**L'intégration ou le retour...**  
*par Gisela Apitzsch et Norbert Dittmar*

---

- 21 Royaume-Uni**  
**La lutte contre la discrimination**  
*par Robert Miles*

---

- 24 Amérique du Nord**  
**Les saisonniers des plantations**  
*par Anthony P. Maingot*

---

- 26 Pays du Golfe**  
**Le seuil critique**  
*par Elisabeth Longuenesse*

---

- 28 Pays scandinaves**  
**L'adaptation, problème du pays hôte**  
*par Carolyn Swetland*

---

- 30 Le vécu de la migration**  
*par Ana Vásquez*

---

- 33 Le chemin difficile du retour**  
*par Eric-Jean Thomas et Catherine Wihtol de Wenden*

---

- 2 Le temps des peuples**  
**HAÏTI : La restauration du palais de Sans Souci**

Mensuel publié en 32 langues par l'Unesco, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy,  
75700 Paris.

Français  
Anglais  
Espagnol  
Russe  
Allemand  
Arabe  
Japonais

Italien  
Hindi  
Tamoul  
Persan  
Hébreu  
Néerlandais  
Portugais

Turc  
Oourdou  
Catalan  
Malais  
Coréen  
Kiswahili  
Croato-Serbe

Macédonien  
Serbo-Croate  
Slovène  
Chinois  
Bulgare  
Grec  
Cinghalais

Finois  
Suédois  
Basque  
Thaï

Une édition trimestrielle en braille est publiée en français, en anglais, en espagnol et en coréen.

ISSN 0304-3118  
N° 9 - 1985 - OPI - 85 - 3 - 426 F

---

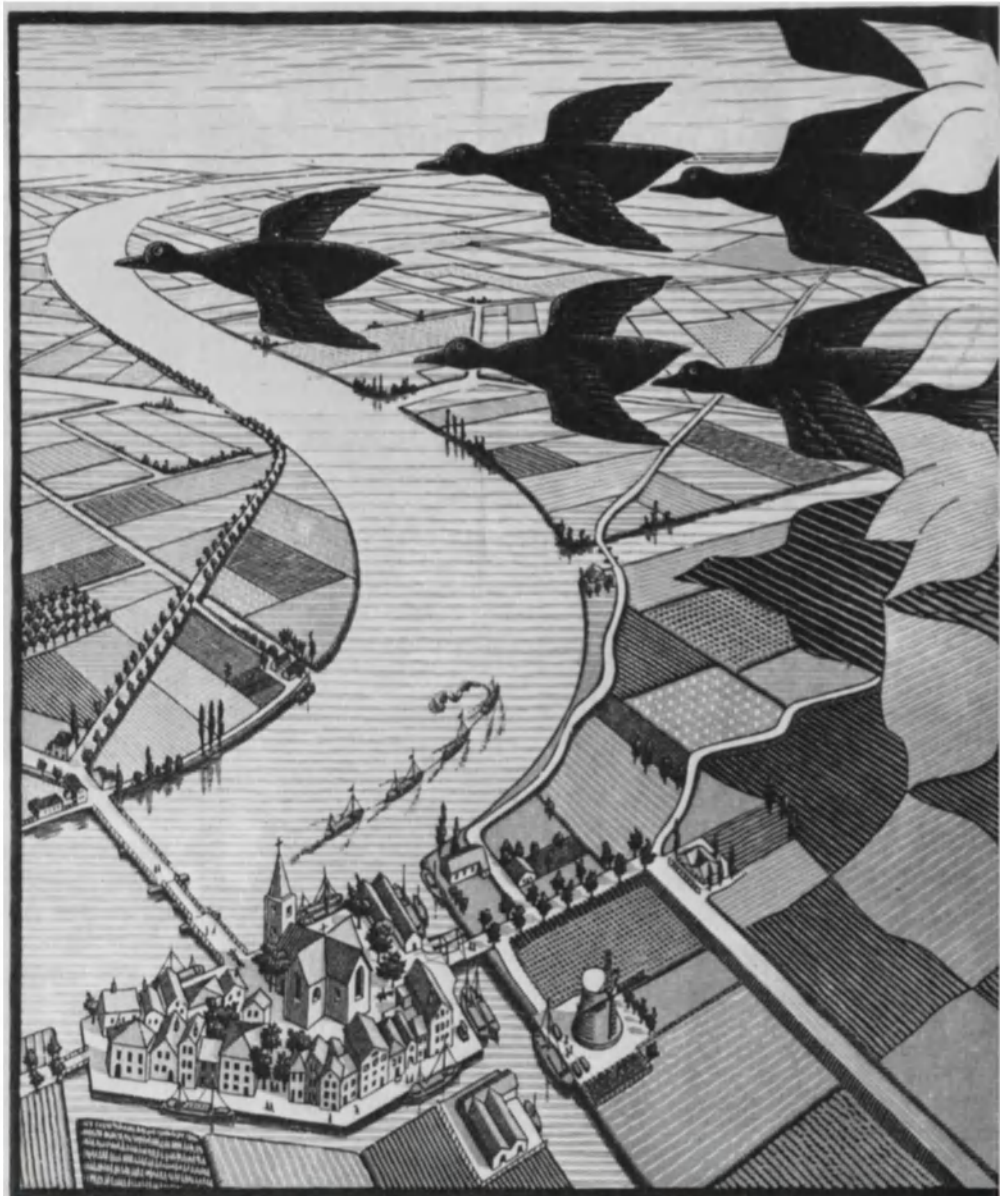
Les principaux changements survenus, depuis l'adoption du Plan mondial sur la population par la Conférence mondiale qui s'est tenue à Bucarest en 1974, dans les tendances des migrations internationales et les politiques dont elles sont l'objet — notamment en ce qui concerne la migration des travailleurs, la migration illégale ou clandestine, les mouvements de réfugiés et l'immigration permanente — sont passés en revue dans le présent article, qui est tiré d'une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour la Conférence internationale sur la population de 1984.

---

**L**ES pays européens industrialisés à économie de marché, qui avaient commencé en 1974 à mettre fin au recrutement de travailleurs étrangers, ont poursuivi cette politique, qui a eu pour résultat une réduction nette du chiffre des travailleurs étrangers actuellement employés dans les principaux pays importateurs de main-d'œuvre, de 6,5 millions en 1974 à 6,2 millions vers 1980.

Du fait que dans beaucoup de pays européens d'accueil les enfants nés de parents étrangers ne sont pas considérés comme des nationaux, il y aurait lieu de s'attendre, même en l'absence d'une immigration nette, à ce que l'accroissement naturel entraîne une augmentation du chiffre de la population étrangère. Or, le gain net enregistré est inférieur à l'accroissement naturel, ce qui suppose une émigration nette, probablement attribuable au retour de migrants dans leurs pays d'origine.

A l'heure actuelle la plupart de ces pays affirment toujours ne pas être des pays d'installation permanente. Leur politique vise, entre autres, à stabiliser le chiffre de la population étrangère sur leur territoire et à intégrer dans une certaine mesure les minorités étrangères à la population d'origine, tout en leur permettant de conserver leur identité culturelle. La stabilisation sera obtenue en encourageant le retour spontané des travailleurs étrangers et de leur famille au pays d'émigration et en accordant la nationalité à ceux qui se sont bien adaptés à leur nouveau milieu. Pour faciliter l'intégration, l'objectif est d'offrir aux travailleurs étrangers les mêmes conditions d'emploi, les mêmes services sociaux, de santé, de logement, etc., qu'aux nationaux, de leur assurer ainsi qu'à leur famille une formation spécialisée (notamment l'enseignement de la langue du pays), de lutter contre la discrimination et les préjugés qui frappent les étrangers et de créer des conditions propices à une vie familiale normale. Il s'ensuit que la promotion de l'intégration s'appuie essentiellement sur des mesures visant à réunir les membres des familles, à les éduquer, à les former et à leur offrir des possibilités d'emploi. Si parmi ces pays, tous ceux qui importaient de la main-d'œuvre autorisent l'immigration aux fins de réunification des familles, celle-ci demeure malgré tout frappée par un certain nombre de restrictions et, d'une manière générale, les conjoints et les enfants les plus âgés ont des difficultés à obtenir un permis de travail.



## Les travailleurs migrants :

Par contraste avec l'évolution de l'immigration en Europe depuis 1974, les pays exportateurs de pétrole de l'Asie du Sud-Ouest et la Jamahiriya arabe libyenne ont continué à accueillir un nombre important de travailleurs étrangers, tout au moins jusqu'en 1980. On a estimé qu'entre 1975 et 1980 le chiffre total des travailleurs étrangers dans les principaux pays de la région importateurs de main-d'œuvre était passé de 1,8 à 2,8 millions. La population étrangère dans ces pays, qui était évaluée à 3,5 millions de personnes en 1975, a vraisemblablement augmenté moins rapidement.

Du fait que dans les pays de l'Asie du Sud-Ouest importateurs de main-d'œuvre

le chiffre de la population autochtone est relativement peu élevé, les travailleurs étrangers, tout en étant moins nombreux qu'en Europe, constituent souvent une très large proportion de la main-d'œuvre locale. C'est en partie pour cela que, ces dernières années, les pays d'accueil ont tendu à adopter des mesures visant à réglementer plus rigoureusement l'immigration et le recrutement des travailleurs, à décourager l'immigration des familles et à appliquer, autant que possible, le principe de la rotation de la main-d'œuvre. L'une de ces mesures est de promouvoir la formule novatrice dite des «projets clefs en main», selon laquelle une société étrangère engagée pour exécuter un projet fournit tous





**Jour et nuit (1938), xylogravure en deux couleurs du graveur néerlandais Maurits Cornelis Escher (1898-1972).**

sont recrutés dans le cadre d'accords entre l'employeur et le gouvernement du pays d'origine, ils sont rapatriés à l'expiration de leur contrat, et durant leur séjour en Afrique du Sud il leur est interdit de changer de lieu de résidence ou d'emploi.

S'agissant des politiques, peu de pays africains ont explicitement admis avoir besoin de main-d'œuvre étrangère et moins encore ont adopté des mesures visant à promouvoir activement l'immigration des travailleurs étrangers. En fait, nombreux sont ceux qui ont exprimé le désir de parvenir à l'autonomie sur le plan de l'emploi, en particulier au niveau du personnel qualifié. Cependant, tant que les compétences requises continuent à faire défaut, la plupart de ces pays sont disposés à accueillir temporairement les étrangers qui les possèdent.

Si le Canada et les Etats-Unis sont plus connus comme pays d'admission d'immigrants permanents que comme importateurs de main-d'œuvre étrangère, ils accueillent néanmoins à titre temporaire un nombre considérable de travailleurs. C'est ainsi qu'entre 1976 et 1979, les Etats-Unis ont admis une moyenne annuelle de 91 000 travailleurs temporaires, stagiaires et personnes venues dans le cadre de programmes d'échange (chiffre qui ne tient pas compte des immigrants admis en qualité de résidents permanents) et qu'en 1981 le Canada a déclaré avoir accordé environ 113 000 permis de travail, dont 84 000 valides pour moins d'un an.

Dans d'autres régions du continent, la migration légale de la main-d'œuvre est plutôt l'exception que la règle. Très peu de pays appliquent activement des politiques de promotion de l'immigration de la main-d'œuvre. Dans les années 70, le Venezuela a admis un nombre assez considérable de travailleurs et la République dominicaine a accueilli un grand nombre de travailleurs temporaires venus du pays voisin, Haïti. Cependant, ces flux d'immigrants en situation régulière ont été accompagnés d'une migration clandestine parallèle.

Toutes les régions du monde connaissent une *migration illégale ou clandestine*. Les disparités économiques entre pays, associées à la tendance générale des Etats d'accueil à limiter la migration légale, ont souvent été la cause d'un accroissement des courants migratoires non légalement reconnus par les pays d'accueil. Dans le contexte de l'ordre mondial actuel, où seuls quelques pays encouragent ou autorisent encore l'immigration, il faut s'attendre à ce que ces mouvements illégaux continuent.

Sur l'ensemble du continent américain, la migration de la main-d'œuvre revêt de vastes proportions, le plus souvent sans l'approbation explicite des pays d'accueil. La migration illégale ou clandestine est une caractéristique de cette région. Bien que l'on dispose de peu d'éléments de preuve documentant l'ampleur de ces flux, il

## un phénomène universel

les apports nécessaires, y compris la main-d'œuvre.

Enfin, bien que l'on ne possède pas de données plus récentes, il y a tout lieu de penser que l'engorgement du marché mondial du pétrole depuis 1982 et la baisse des cours qui l'a accompagné ont eu des incidences négatives sur les niveaux d'immigration en Asie du Sud-Ouest.

En ce qui concerne l'Afrique, les éléments que l'on possède laissent à penser que la migration saisonnière est plus commune en Afrique de l'Ouest que dans les autres sous-régions et que la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Sénégal continuent à attirer des migrants venus de pays voisins, plus particulièrement du Ghana,

du Mali, de Mauritanie, du Tchad, du Togo et de Burkina Faso (anciennement la Haute-Volta).

La migration des travailleurs est aussi une caractéristique de la région australe où prédominent les mouvements de courte durée (de 6 à 18 mois) de jeunes gens employés dans les mines et les centres industriels de la République sud-africaine (et jusqu'au milieu des années 70 de la Zambie et du Zimbabwe). Le volume de la migration de la main-d'œuvre vers l'Afrique du Sud a toutefois perdu de l'ampleur ces dernières années, tombant de quelque 300 000 travailleurs étrangers par an en 1970 à moins de 200 000 en 1981. Dans ce pays, les travailleurs étrangers

Photo © M.C. Escher heirs / Gordon Art, Baarn, Pays-Bas — Collection Haags Gemeentemuseum, La Haye

► semble vraisemblable qu'ils aient pris de l'importance au cours des 10 dernières années. L'Argentine, le Canada, le Costa Rica, les Etats-Unis, le Panama, la République dominicaine et le Venezuela sont, comme on le sait, les pays de destination d'un nombre élevé de migrants en situation irrégulière, originaires de pays très divers.

Les politiques qu'ont adoptées les pays de cette région pour faire face au problème vont du laisser-faire à l'organisation de campagnes de régularisation visant à légaliser le statut des migrants en situation irrégulière. En règle générale, on a recours pour contrôler la migration illégale à l'expulsion ou au «retour librement consenti», mais certains pays, soucieux de décourager l'afflux de migrants illégaux en quête d'emploi, ont renforcé leur contrôle frontalier et frappent les employeurs de sanctions plus lourdes.

L'immigration clandestine est également commune en Europe, où la mise en vigueur depuis 1973 de politiques d'admission restrictives a conduit un grand nombre de personnes en quête d'emploi soit à immigrer clandestinement, soit à entrer dans le pays légalement et à travailler ensuite en situation irrégulière. En vue de contrôler l'immigration illégale et d'éviter qu'elle s'intensifie, les anciens pays importateurs de main-d'œuvre ont pris toute une série de mesures: contrôle plus strict aux frontières, conditions d'admission plus rigoureuses, peines plus lourdes pour les pourvoyeurs et les employeurs de main-d'œuvre illégale et programmes de régularisation. Il est impossible d'évaluer de façon sûre le succès de ces mesures, de même que le chiffre actuel de la population en situa-

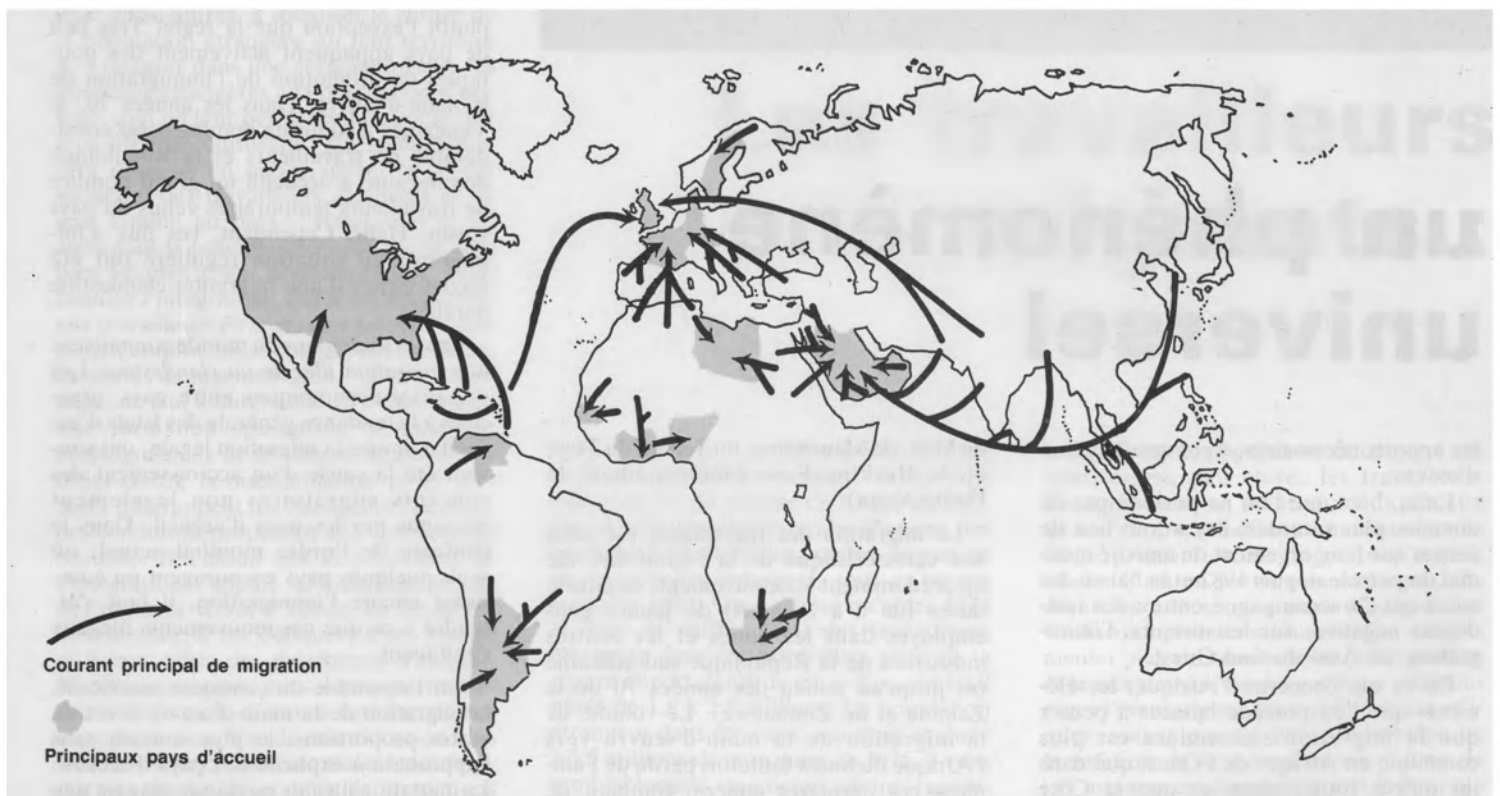
tion irrégulière, mais il convient de noter que le phénomène de l'immigration illégale ne frappe pas seulement les anciens pays importateurs de main-d'œuvre mais aussi les pays d'émigration traditionnels. L'Espagne, la Grèce et l'Italie, par exemple, ont signalé abriter un nombre important d'immigrants illégaux, situation qui aggrave les problèmes auxquels ces pays doivent faire face pour réintégrer leurs propres ressortissants lorsqu'ils reviennent.

Nombre de pays d'Asie du Sud-Ouest importateurs de main-d'œuvre, où les migrants ont été attirés par de meilleures conditions économiques, abritent aussi des étrangers en situation irrégulière. Dans d'autres régions d'Asie, des villes-Etats prospères comme Hong-Kong et Singapour ont constitué aussi des centres d'attraction de flux illégaux, et dans certaines parties de l'Inde vit une large population de migrants, dont la situation légale est définie, venus pour des raisons économiques ou politiques. En Afrique, les mouvements de population, qui auparavant par tradition s'effectuaient librement, ont souvent pris la forme de courants migratoires clandestins causés par la création relativement récente d'Etats souverains dont les frontières ne coïncident pas toujours avec les divisions ethniques traditionnelles. D'une manière générale, les gouvernements ont adopté une politique libérale à cet égard et les migrants ont pu rester et travailler dans le pays d'accueil. Ces dernières années, quelques Etats cependant ont pris des mesures d'expulsion, souvent en violation des droits fondamentaux de la personne humaine.

Durant la dernière décennie, les *mouvements de réfugiés* ont pris une ampleur considérable, en raison d'une part du nombre croissant de pays et de personnes en cause, et de l'autre des ramifications politiques de ces mouvements. Alors qu'en 1974 le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquait légèrement plus de 1,8 millions de réfugiés dans le monde (à l'exclusion des Palestiniens), à la fin de 1981 ce chiffre avait atteint près de 6,8 millions [toujours sans compter les 1,9 millions de Palestiniens qui relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)]. Tout en étant approximatifs, en raison de la nature des mouvements de réfugiés, ces chiffres donnent malgré tout une idée de l'ampleur du phénomène. En fait, le chiffre pour 1981 exclut près de 2 millions de réfugiés qui ont été réinstallés de façon permanente dans des pays tiers et les nombreux autres qui ont été rapatriés dans leur pays d'origine. En dépit des efforts considérables consentis par les pays développés pour réinstaller les réfugiés, la grande majorité de ces derniers est encore accueillie par des pays en développement qui, en règle générale, sont les pays de premier asile. Rien qu'en Afrique, le nombre des réfugiés est passé d'un million à près de 5 millions entre 1974 et 1981, et à la fin de 1981 l'Asie du Sud-Est abritait toujours quelque 3 millions de réfugiés attendant d'être réinstallés dans des pays tiers.

Les politiques qu'ont adoptées les gouvernements à l'égard des réfugiés sont en général fortement influencées par des

### Principaux courants de migration internationale des travailleurs au cours des 20 dernières années



Note : Tous les courants se maintiennent à des niveaux élevés, à l'exception de ceux à destination de l'Europe, du Ghana et du Nigéria.

Source : *Population Reports*, septembre-octobre 1983, Université John Hopkins, Baltimore, Etats-Unis.

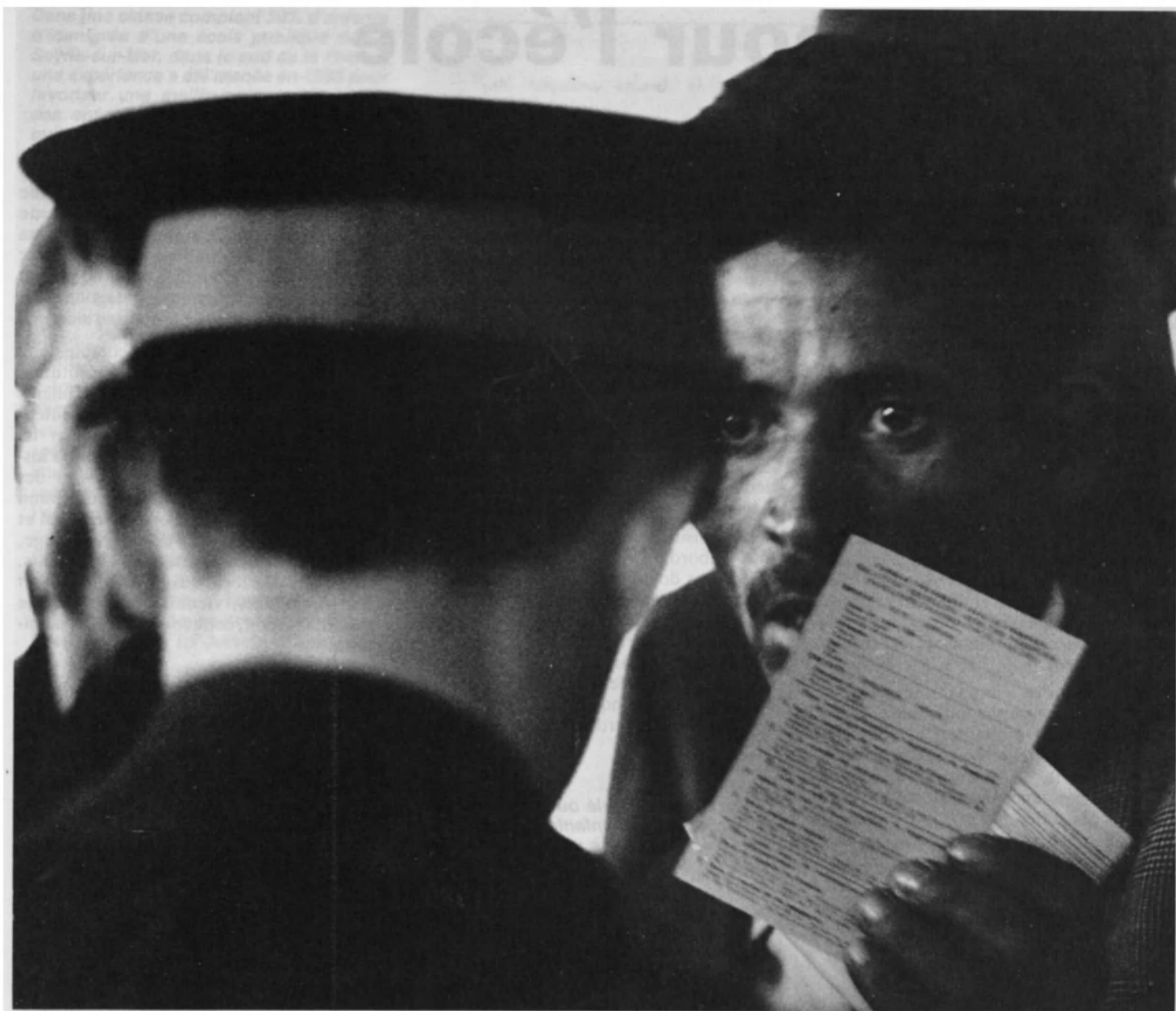


Photo Mohr, Bureau international du travail, Genève

considérations humanitaires. Pour répondre au nombre croissant de réfugiés dans le monde, beaucoup de pays développés se sont fait un devoir de leur ouvrir plus largement leurs frontières. Toutefois, comme la plupart d'entre eux sont rarement des pays de premier asile, leur position de pays tiers leur a permis de faire une sélection fondée sur des critères tels que la réunification des familles et le niveau des compétences, au détriment de la vaste majorité des réfugiés qui n'ont pas de parents dans les pays développés et ne possèdent en général aucune qualification. Les pays de premier asile ont appliqué dans l'ensemble deux types de stratégies : l'installation de camps de réfugiés «temporaires», où les nécessités de base sont assurées avec l'aide de la communauté internationale, et la réinstallation des réfugiés dans des zones rurales où on leur octroie une parcelle de terre en les encourageant à subvenir à leurs besoins. Dans ce dernier cas, on a également fait appel à l'aide internationale pour intégrer les réfugiés au processus général du développement. Les politiques des pays africains ont visé essentiellement la réinstallation, tandis qu'en Asie du Sud-Est, région d'où ont pris naissance les principaux courants de réfugiés vers des pays tiers, la stratégie

***L'instant décisif entre le passé et l'avenir, le chômage et l'emploi, l'espoir et la peur du lendemain.***

communément appliquée est celle de l'installation de camps temporaires.

On ne saurait trop souligner le rôle qu'ont joué les organismes des Nations Unies sur le plan de l'aide, de la protection de la sécurité personnelle et des droits fondamentaux des réfugiés, et les efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à des solutions durables. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a non seulement réussi à susciter un appui aux programmes de réinstallation, mais a également apporté une aide aux milliers de réfugiés pour lesquels le rapatriement librement consenti n'a pas été possible. Le soutien que la communauté internationale apporte aux activités du système des Nations Unies en faveur des réfugiés témoigne de leur importance et souligne la nécessité de les poursuivre.

Il faut en conclusion mentionner, concernant *l'immigration permanente*, les tendances récentes de la migration à destination et en provenance des pays d'immigration traditionnels: Australie,

Canada, Etats-Unis et Nouvelle-Zélande. De 1971 à 1981, seuls les Etats-Unis ont enregistré un accroissement régulier des taux d'immigration, accroissement dû essentiellement à l'admission vers la fin de la décennie d'un nombre important de réfugiés, catégorie d'immigrants qui n'est pas encore soumise au régime du contingentement. L'adoption récente par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande de nouvelles lois sur l'immigration qui permettent de mieux adapter les niveaux d'immigration aux besoins du pays a entraîné une réduction du nombre des entrées, en dépit du chiffre plus élevé de réfugiés que tous ces pays ont acceptés. En fait, les données sur l'émigration en provenance de Nouvelle-Zélande montrent que ce pays a enregistré un taux de migration négatif durant la période 1976-1980. Tout cela indique qu'il ne faut pas s'attendre, dans les pays d'immigration traditionnels, à de meilleures perspectives pour les migrants. ■

**Source :** Examen et évaluation du Plan d'action mondial sur la population, document des Nations Unies publié sous la cote E/CONF.76/PC/10 en date du 2 décembre 1983.



# Un défi pour l'école

par Georges Vignaux

**L**E lieu essentiel et historique du changement est bien l'école. C'est là que peuvent s'opérer des expériences cruciales d'adaptation des enfants de migrants à une culture autre, et réciproquement, de reconnaissance de cette altérité par les enfants du pays d'accueil, les amenant alors à reconsidérer et à mieux comprendre leur propre culture.

Bien des contradictions peuvent surgir chez l'enfant de migrant du simple fait de pratiques minoritaires, susceptibles de l'identifier, de le rendre «visible» comme membre d'une autre communauté (vêtements, cuisine, histoires personnelles). Malheureusement, certains implicites culturels joueront dès lors le rôle de sortes de «notions premières», axiomatisant des images du monde, des codes, des conventions, légitimés par des consensus familiaux et perçus par l'enfant comme une rupture avec les règles implicites ou explicites de l'institution scolaire, qui sont l'expression d'un consensus majoritaire.

Mais l'école n'est pas seulement le «reflet» d'un consensus national; elle vise aussi activement à intégrer, à fondre les enfants à l'intérieur d'un même moule. Inévitablement, il y a souvent ainsi, non pas même ignorance des différences, mais rejet de ces différences.

Or, de ces distinctions personnelles ou collectives, chacun de nous, chaque enfant

à besoin, ne serait-ce que pour concrétiser et peut-être dédramatiser sa position, sa place, dans un continuum d'images, de stéréotypes, de préjugés allant du plus proche au plus lointain. Toute marginalisation se nourrit ainsi des discours mêmes sur la marginalisation: le sien propre, ceux des autres en écho. Tous ces discours ne peuvent que concourir à conflictualiser l'écart entre ce que perçoit l'enfant de son statut social et ce qu'il vit de son identité culturelle. L'école peut alors contribuer tout aussi bien à concrétiser ces exclusions en leur donnant forme et typologie, qu'à les relativiser. Et ceci peut se jouer sur deux plans généraux: celui de l'expression et celui de l'orientation.

L'acquisition de l'expression correspond tout d'abord à l'apprentissage forcé d'une rhétorique dominante, celle du pays d'accueil et de sa langue, langue des connaissances puisque toutes les matières seront enseignées en cette langue. L'enfant de migrant est ainsi amené très tôt à opposer deux langues: celle de l'école et celle de la famille, la seconde ne pouvant qu'être dévalorisée en regard de la première. Dans

**Cours de menuiserie où de jeunes Suédois côtoient des enfants de travailleurs immigrés turcs dans une école de Göteborg, en Suède.**

bien des situations, ce handicap linguistique sera encore aggravé par l'absence de renforcement familial. Si l'enfant de migrant parvient à le surmonter, ce ne sera qu'au prix d'une coupure intérieure avec le milieu culturel familial, qu'il ne pourra alors que ressentir comme antagoniste au modèle ambiant.

Au plan de l'orientation, compte tenu des normes en vigueur dans l'institution scolaire (limites d'âge, «retards», filières dites spécialisées...), les meilleures intentions du monde peuvent se révéler ici redoutablement sélectives. Souvent s'instaure, au niveau des enseignants et des conseillers d'orientation, une perception particulière du milieu d'origine familial et social qui, sous prétexte de prise en charge, conduira à la «médicalisation» des enfants. Ils seront dès lors, au gré des filières et des placements, victimes très tôt d'une marginalisation, cette fois scolaire et administrative.

Ainsi, l'école se révèle être pour l'enfant de migrant un lieu essentiel de reconnaissance des différences et de particularisation, sinon de mise à l'écart. Les systèmes de sélection qu'elle met en jeu s'appuient d'explications et réciproquement, ces systèmes explicatifs, progressivement intériorisés par les enfants concernés, vont favoriser chez eux le développement de processus paradoxaux



Photo Hervé Gloaguen © Rapho, Paris



**Dans une classe comptant 30% d'enfants d'immigrés d'une école publique de La Seyne-sur-Mer, dans le sud de la France, une expérience a été menée en 1983 pour favoriser une meilleure compréhension des enfants entre eux et revaloriser la culture et la langue arabes auprès des jeunes Maghrébins. Mêlant l'imaginaire au réel, ces écoliers ont écrit en français et en arabe un conte consacré à leur ville, qu'ils ont illustré eux-mêmes de dessins et de photos.**

d'auto-sélection et d'auto-élimination («je ne suis pas bon à l'école parce que je suis autre... et le suis donc aussi socialement...»).

Les destins scolaires des enfants de migrants peuvent être ainsi scellés par le jeu subtil des affectations dans des cycles spécialisés, professionnels ou non, et par leur concentration dans certains établissements. La localisation scolaire est autant l'écho que l'effet des localisations physiques dans l'espace social (établissements surchargés de certaines zones urbaines). Ainsi, on pourra même imputer à l'habitat les échecs scolaires et ignorer de la sorte l'impréparation des maîtres aux problèmes interculturels qu'ils doivent affronter.

Toute institution scolaire repose sur un élitisme profond qui ne peut que conduire à l'exclusion d'un pourcentage non négligeable d'élèves. Bien sûr, ce sort est aussi celui des enfants issus des couches défavorisées de la société d'accueil, mais les conséquences en sont nécessairement plus graves chez les enfants de migrants pour leur perception de leur propre identité. Plus profondément que les autres, ils ressentiront cette sélection comme une sorte de mise à l'écart sociale, de renvoi aux mêmes emplois que ceux exercés par leurs parents, ou tout simplement d'abandon au chômage.

Cette école qu'ils ressentent très tôt comme une source d'obligations et de contraintes, leur paraîtra dès lors étrangère voire hostile, puisqu'à leurs yeux, elle les conduit dans une impasse au sein d'une société où ils ne perçoivent pas leur place. L'échec scolaire devient ainsi exemplaire d'un échec social plus général, générateur de sentiments de désespoir. Les dysfonctionnements culturels engendrent donc progressivement l'inadaptation sociale. «Enfants illégitimes» d'une société où ils croient n'avoir pas de place et de pays d'origine qui ne sont plus les leurs, ces enfants de migrants vont alors revendiquer cette «visibilité» qu'autrefois ils redoutaient. Leur désidentification sociale les conduit nécessairement ainsi sur la voie de marginalisations voyantes (constitution de groupes minoritaires) ou de réidentifications illusoire à une culture d'origine qui ne sera d'ailleurs jamais celle de leur famille. Des crises symboliques se développent de cette façon, en même temps que croissent les revendications ethniques. Ces crises expriment la recherche de stratégies de revalorisation ou de légitimation personnelles et traduisent l'échec d'une intégration à un milieu scolaire non préparé à accueillir ces enfants avec la considération qu'eux-mêmes et leurs familles souhaitent.

L'une des solutions à ce problème passe par la diversification des enseignements



actuellement dispensés: autour d'un tronc commun, d'une même formation initiale, devraient pouvoir se développer divers types de formations à dominantes culturelles et technologiques conçues comme équivalentes. Il est essentiel à ce propos de ne pas réitérer la mésaventure actuelle des filières sélectives, qui sous prétexte d'adaptation, ne conduisent qu'à l'échec scolaire, et partant, social. D'où l'importance d'une refonte culturelle des enseignements pré-élémentaire et élémentaire.

C'est sur ces points que doit porter la formation des maîtres et les efforts d'analyse et de réflexion sur les méthodes pédagogiques à promouvoir. Il importe d'offrir à tous les enfants, et non pas seulement à ceux des migrants, des conditions pédagogiques communes facilitant ultérieurement la liberté du choix. La reconnaissance des diversités culturelles est aussi la reconnaissance de différences dans la progression et l'adaptation, la remise en cause des modes actuels de hiérarchisation forcée entre types et contenus d'enseignement.

Il est donc important d'assurer à tous les enfants l'acquisition par le libre jeu linguistique d'expressions variées, et ce jeu est déterminant aux plans du dévelop-

pement cognitif, intellectuel et particulièrement technique, tel qu'il a été défini précédemment. En ce sens, œuvrer à la définition et à la mise au point d'enseignements «interculturels», c'est envisager d'établir et de favoriser des conditions assurant le respect et la compréhension non seulement entre des cultures, mais aussi entre des modes d'expression tant langagiers que littéraires et techniques. Aucune culture ne peut être assimilée à un système fermé de valeurs et de comportements, même s'il est nécessaire, à certaines époques historiques, de faire comme si c'était le cas. Au contraire, une culture ne se nourrit que d'échanges avec celles qui lui sont proches et de confrontations avec celles qui en sont éloignées. Cette dynamique «naturelle», l'école est à même de la faire mieux comprendre. Et c'est peut-être là un de ses rôles essentiels. ■

*Le présent article est tiré d'un rapport intitulé L'Education des enfants de migrants: problèmes et perspectives, établi par Georges Vignaux à l'intention de la 13<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation, qui s'est tenue à Dublin du 10 au 12 mai 1983.*

# Les lumières de la ville

## Conséquences de l'exode rural

**L**E phénomène de la migration entraîne de profonds bouleversements sociaux, non seulement dans les zones d'accueil des migrants, mais aussi dans les régions dont ils sont originaires. Dans certains cas, celui qui émigre retourne fréquemment dans son pays natal, où il conserve ses racines et où il compte revenir un jour pour de bon.

L'émigration des campagnes vers les villes, qui est généralement motivée par la recherche d'un emploi, place un lourd fardeau sur ceux des membres de la famille qui restent sur place, et se trouvent dans l'obligation de réorganiser leur existence. Les femmes sont amenées à assumer des tâches qui ne leur incombent pas auparavant. Le processus de socialisation des enfants au sein de la famille, ainsi que les relations de celle-ci avec l'extérieur, en sont transformés.

Tous ces changements sont vécus différemment d'une famille à l'autre et d'une culture à l'autre. La réaction à l'émigration d'un fils n'est pas la même qu'à l'émigration d'un époux. Dans la famille au sens large, le migrant peut être les deux à la

***Le chemin de la ville. A l'attrance naturelle qu'exercent les grandes concentrations urbaines sur les ruraux s'ajoute l'espoir, parfois justifié, d'y trouver un emploi qui leur permette d'améliorer le niveau de vie de la famille qu'ils laissent au pays.***

fois et son départ sera ressenti de façon différente encore.

D'une étude réalisée dans différents contextes culturels, il ressort que l'émigration se traduit par une augmentation du revenu familial, par une amélioration relative du niveau de vie et, dans des proportions variées, par un surcroît de responsabilités pour les femmes. De plus, elle introduit quelques éléments urbains dans la culture matérielle du foyer.

Contrairement à ce que l'on pense habituellement, la migration et le contact avec le monde moderne peuvent servir à cimenter les liens familiaux et à renforcer la tradition. C'est le réseau des parents qui introduit le migrant dans la ville, et c'est dans le cercle de ses proches et de ses compatriotes qu'il y évolue. Par ailleurs, le départ des hommes à la ville renforce les liens de dépendance entre les parents qui restent au village. Enfin, les structures familiales changent fort peu, car les mœurs demeurent patriarcales. La famille se réunit généralement pour les fêtes religieuses et dans les grandes occasions, aussi les décisions importantes continuent-elles d'être prises par le père de famille ou d'être soumises à son approbation. En son absence, la famille passe sous la tutelle des frères ou des fils aînés.

Cela s'explique d'autant mieux que la migration est une situation temporaire qui n'appelle que des arrangements provisoires, lesquels sont d'ailleurs remis en question dès le retour à la «normale». Il n'en reste pas moins que la migration donne aux femmes l'occasion d'acquiescer des responsabilités et une expérience dans la gestion des affaires domestiques qui entrent normalement dans les prérogatives des hommes. Lorsque l'absence de son époux se prolonge, la femme commence à étendre son autorité et à prendre elle-même les décisions qui ne peuvent pas attendre.

Cela dit, il est évident que les hommes n'émigrent pas dans le seul but d'améliorer la condition des femmes. Leur intention est d'élever le niveau de vie général de la famille et d'en rehausser le statut dans son milieu traditionnel. A long terme, la souffrance que cause la séparation peut être considérée comme un investissement consenti par les parents pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants, filles ou garçons. Leur propre situation ne changera guère, mais leurs fils recevront une éducation et pourront donc obtenir un meilleur emploi, et leurs filles se marieront bien.



par Yogesh Atal

L'émigration des hommes dans les grands centres urbains pose des problèmes tant dans les villes que dans les campagnes. Et la situation des migrants n'en est pas immédiatement modifiée pour autant. De ce fait, et étant donné que ces flux et reflux migratoires sont inévitables, il convient d'envisager la manière de les orienter convenablement. Les études réalisées jusqu'ici nous invitent à réfléchir sur l'opportunité de stimuler le développement des zones rurales — où de gros villages pourraient avoisiner de petites villes, de sorte que leurs habitants puissent les quitter sans trop s'en éloigner. Il serait possible de décentraliser les mouvements migratoires en mettant en place dans les différentes régions d'un pays des infrastructures propres à garantir une croissance économique équilibrée, condition indispensable à l'élimination de la pauvreté dans les campagnes. ■

*Le présent article est tiré de l'épilogue de Women in the Villages, Men in the Towns (Les femmes au village, les hommes à la ville), ouvrage publié en 1984 par l'Unesco dans la série «Les femmes dans une perspective mondiale».*

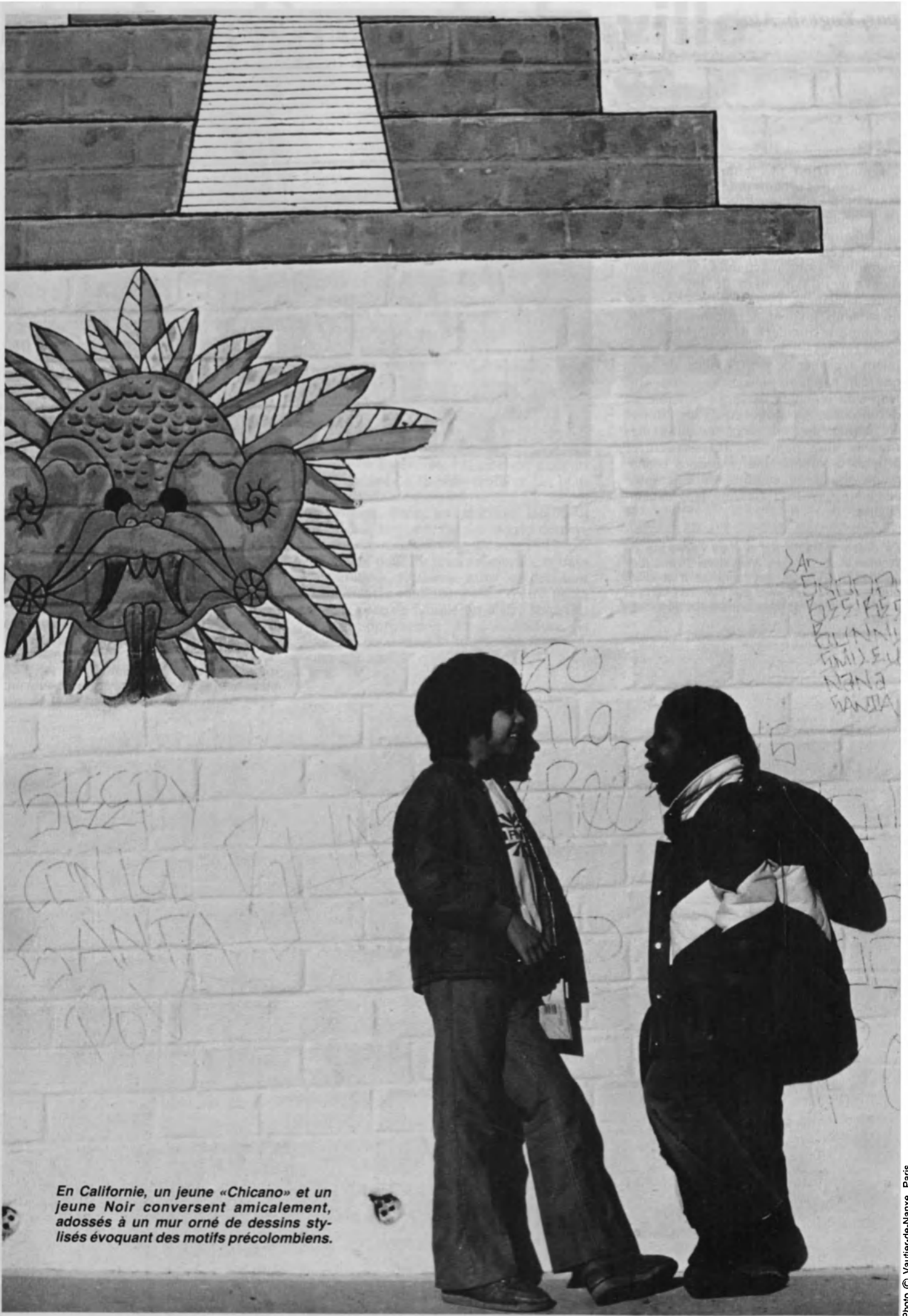


Photo FAO, Rome

**«Entre femmes seules».** Une étude récente menée en Inde sur les familles rurales comptant au moins un homme ayant émigré temporairement à Delhi a montré que 75% d'entre elles vivaient essentiellement de l'argent que leur faisaient parvenir les émigrés. La majeure partie de cet argent est consacrée à l'achat de vêtements et de nourriture, et le reste à l'achat de médicaments et à l'éducation des garçons.







*En Californie, un jeune «Chicano» et un jeune Noir conversent amicalement, adossés à un mur orné de dessins stylisés évoquant des motifs précolombiens.*

# L'Unesco et les migrants

par Ronald G. Parris

**P**ERMANENTE, provisoire ou saisonnière, légale ou illégale, organisée ou spontanée, la migration internationale se caractérise fondamentalement par une confrontation plus ou moins directe entre traditions culturelles et systèmes sociaux différents; elle s'inscrit dans des contextes historiques et structurels divers (religieux, politiques ou économiques), ou résulte d'événements précis (guerres ou catastrophes naturelles).

L'Unesco, qui s'intéresse depuis longtemps à ces phénomènes, a entrepris dès 1949 d'en étudier les différents aspects, qu'il s'agisse de l'assimilation culturelle, de l'éducation et de la formation des migrants et de leurs familles, ou des problèmes liés à leur retour et à leur réinsertion dans leur pays d'origine.

Par sa résolution 1.142, adoptée à sa 17<sup>e</sup> session en 1972, la Conférence générale de l'Unesco a prévu de consacrer un programme spécifique aux travailleurs migrants et à leurs enfants. Cette résolution a suscité nombre d'activités, consistant notamment à étudier les multiples dimensions de la migration, diffuser amplement les résultats de ces recherches, organiser des réunions d'experts pour les évaluer et formuler des recommandations à l'intention des Etats membres de l'Organisation.

l'intention des Etats membres de l'Organisation.

Dans toutes ces activités, le phénomène migratoire a été abordé non pas comme un simple problème d'emploi, mais comme un processus social, culturel et politique d'une très grande complexité. Concrètement, l'un des objectifs visés reste d'encourager les Etats à opter dans ces domaines pour des politiques susceptibles de déboucher sur une véritable charte des migrants, charte qui reposerait sur le principe de l'égalité de traitement entre populations immigrées et populations locales, tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines différenciations liées à des besoins spécifiques (par exemple en matière de formation linguistique et professionnelle), et consacrerait le droit des individus et des collectivités à sauvegarder leur identité culturelle.

Dernièrement, l'Unesco a centré ses

**Sur le plan économique, le système de l'apartheid repose sur l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée: des millions de travailleurs africains dans les villes sont séparés de leurs familles, confinés dans les zones rurales. Beaucoup d'enfants des bantoustans sud-africains ne voient leur père qu'une fois l'an et leur mère doit s'en occuper seule. Sur la photo, une famille de «l'Etat indépendant» du Transkei, en République sud-africaine.**

activités dans ce domaine sur l'éducation et la formation des immigrés, ainsi que sur l'analyse des effets des migrations sur les structures sociales de certains pays, notamment du point de vue des relations entre les races et les ethnies. Des recherches ont également été entreprises sur les structures et les conséquences de l'exode rural en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi que sur les mécanismes d'adaptation des travailleurs migrants à la vie urbaine.

Dans le quotidien, le travailleur immigré est en proie à des sentiments d'aliénation culturelle, d'isolement, d'ambivalence et de rejet qui l'enferment dans un univers généralement morcelé et conflictuel. Il se retrouve dans une zone floue, qui n'appartient ni à son milieu d'origine ni à son milieu d'adoption, situation qui a souvent pour effet de provoquer la désintégration du groupe familial et communautaire dont il a justement tant besoin. Sa vie de tous les jours s'organise généralement autour de deux pôles: d'une part sa famille et ses compatriotes, dans un environnement culturel qui ressemble ou cherche à ressembler à celui de son pays d'origine, de l'autre son travail et sa vie publique, dans un environnement qui ne lui est pas familier.



Photo Tony McGrath © International Defence and Aid Fund for Southern Africa, Londres

**Deux jeunes Mexicaines traversent illégalement le Río Grande del Norte ou Río Bravo — qui marque la frontière avec les Etats-Unis — entre Ciudad Juárez, au Mexique, et El Paso, dans l'Etat du Texas.**

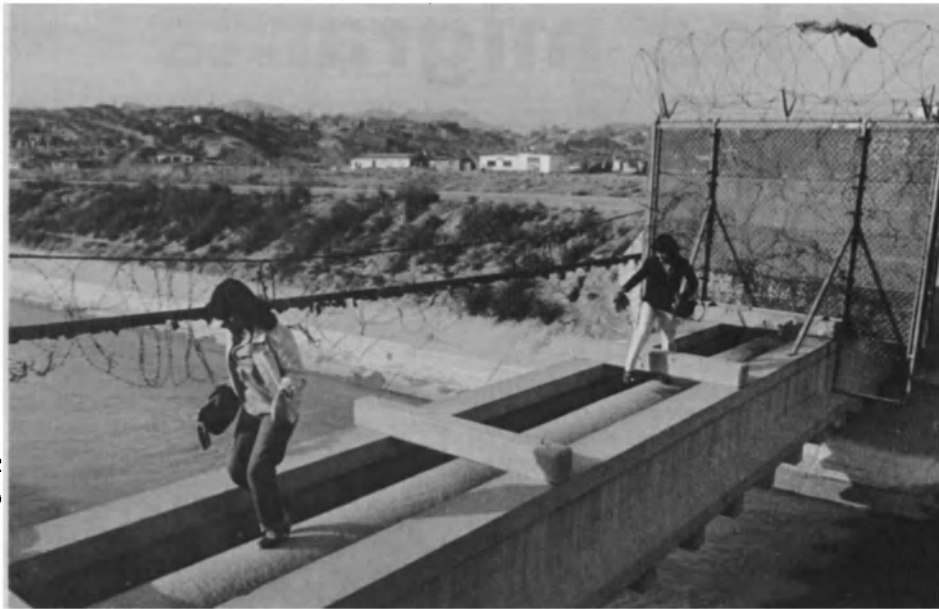


Photo Laffont © Sygma, Paris

► Cette dichotomie se concrétise par l'acquisition progressive de deux outils linguistiques indépendants: la langue maternelle, réservée à la vie privée et parlée en famille ou entre amis («la langue de l'affect»), et un langage administratif et spécialisé, celui du pays où l'on travaille, dénué de toute connotation affective et associé à la domination et au pouvoir. Cette dichotomie linguistique s'accompagne d'une coupure de la vie quotidienne en deux univers cloisonnés: le monde du travail et le ghetto culturel.

L'isolement et l'aliénation qui sont le lot de la population immigrée en général sont encore plus frappants chez les femmes. L'aliénation propre à la situation de migrant est exacerbée dans leur cas par les problèmes d'adaptation particuliers qu'elles ont à surmonter. Leur façon de vivre leurs fonctions reproductrices et productrices constitue l'essentiel de leur expérience dans le pays hôte et en même temps le contexte dans lequel on peut mesurer les effets de la migration sur leur identité,

leur situation et leur comportement culturel dans la famille et dans le monde du travail.

La situation socio-culturelle des travailleurs immigrés et de leurs familles et les mouvements migratoires eux-mêmes sont le produit de facteurs économiques, politiques et démographiques internationaux. Ces facteurs sont notamment la demande de main-d'œuvre bon marché dans les pays plus industrialisés et la nécessité, pour les pays où cette main-d'œuvre est pléthorique, de vendre leur force de travail. Un autre phénomène intervient également: la détérioration des structures démographiques dans certains pays industrialisés.

N'oublions pas les conditions particulières d'embauchage et d'emploi des travailleurs migrants (dans le cadre d'accords bilatéraux entre Etats, par exemple, ou de mouvements spontanés et clandestins), car ceux-ci déterminent aussi l'expérience socio-culturelle des immigrants et de leurs familles, notamment en ce qui concerne

leur accès aux institutions et aux services des pays d'accueil. La condition du travailleur immigré doit donc être envisagée de façon globale et dans toutes ses dimensions. En effet, sa culture, son éducation, sa formation sont liés aux facteurs économiques et politiques qui régissent ses conditions de travail et d'emploi; et ceux-ci sont tributaires à leur tour de l'organisation sociale (relations ethno-raciales et rapports de classe) du pays d'accueil. Il convient également de faire entrer en ligne de compte les effets de la présence de l'immigré sur cette organisation sociale et sur les pratiques et les politiques qui, par un effet du hasard ou sciemment, le maintiennent dans un état d'asservissement économique et de vide culturel. Et si l'on aborde la question sous l'angle macro-économique, on constate que les migrations — spontanées ou organisées —, tout en demeurant une composante de l'économie mondiale, ne réussissent pas à corriger les faiblesses structurelles profondes des pays d'origine comme des pays d'accueil.

La discrimination institutionnalisée, les préjugés raciaux et ethniques, sont monnaie courante dans les sociétés où les immigrés sont amenés à vivre. Ces préjugés sont souvent manifestes dans les conditions d'accès à ces pays et dans leurs politiques d'immigration, ainsi que sur les lieux de travail et dans les écoles, dans le comportement des autochtones et dans les contacts quotidiens des travailleurs immigrés avec les populations locales. Quelquefois, les tensions raciales dégénèrent en violence raciale. D'abord objet économique, le travailleur immigré devient rapidement un «objet ethno-racial». Les responsables des pays d'accueil qui se disent favorables à l'immigration — tant que celle-ci se limite à certains pays d'origine — ou qui sont favorables à l'extension des droits civiques des seuls immigrés dont la «tradition culturelle» est la plus proche de la leur, ou tout au moins la plus compatible avec elle, sous prétexte que cela les rend plus facilement assimilables, font, tout autant que les adversaires les plus farouches de l'immigration «de couleur», preuve de racisme.

**Dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Unesco, l'Association africaine des femmes de l'espace 93, de Bobigny (au nord-est de Paris), organise des activités éducatives visant à favoriser la participation des femmes et des jeunes filles de migrants à la vie sociale et associative du milieu d'accueil. Les activités manuelles comprennent des cours de coupe et de couture, de tricot, de crochet, de peinture sur tissu et de teinture. Sur la photo, l'atelier de couture. L'Unesco a offert des contrats analogues à quatre associations de travailleurs migrants: deux en France, une en Suisse et une en Belgique.**



Photo © AFES 93



Dans la conjoncture actuelle de crise et de chômage, de nombreux pays d'accueil voient dans la présence des immigrés et des travailleurs migrants une menace pour l'emploi et les moyens d'existence de leurs propres ressortissants, lorsqu'ils ne les rendent pas directement responsables de leurs difficultés économiques. Des voix s'élèvent pour réclamer un contrôle plus strict de l'immigration, voire l'expulsion ou le rapatriement des travailleurs étrangers. Les exemples abondent un peu partout. Ainsi, à la suite de la baisse des revenus pétroliers, les autorités nigérianes ont récemment pris des mesures d'expulsion forcée des immigrés, notamment de ceux qui se trouvaient en situation irrégulière. En France, un parti politique a réussi à consolider son assise populaire en associant immigration et chômage, provoquant par ailleurs une vigoureuse réaction qui a pris la forme d'un mouvement contre le racisme, dont le slogan mobilisateur

« Touche pas à mon pote » a réussi à capter l'attention du public et à rallier divers courants d'opinion opposés au racisme. Au Royaume-Uni, les immigrés asiatiques et antillais ont répondu à la violence et à la discrimination par une mobilisation accrue, tant au niveau communautaire que syndical.

Enfin, l'Unesco s'est également penchée sur le statut juridique des immigrés et des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Il s'avère que tout comme leur situation sociale et économique, celui-ci reste généralement précaire et soumis à la discrétion des autorités administratives. Il peut être remis en cause en période de crise économique, comme dans le cas des immigrés asiatiques et antillais au Royaume-Uni, où une succession de lois sur l'immigration — inaugurée par le *Commonwealth Immigration Act* de 1962 — a sévèrement limité les conditions

d'entrée et d'admission dans le pays de leurs proches et même de leurs conjoints. Des mesures analogues ont été prises par certains pays importateurs de main-d'œuvre d'Asie occidentale. Les droits civiques reconnus aux migrants demeurent jalousement restreints. Ainsi, dans de nombreux pays d'accueil, la question de l'octroi du droit de vote aux immigrés continue de soulever de vives controverses. ■

**RONALD G. PARRIS**, ancien professeur de sociologie à l'Université de New York et à l'Université Vanderbilt, ancien doyen de la faculté des arts et des sciences de l'Université de l'Union de Virginie aux Etats-Unis, occupe actuellement le poste de spécialiste du programme à la Division de l'étude du développement du Secteur des sciences sociales et humaines de l'Unesco. Il est l'auteur de nombreuses publications consacrées aux problèmes de la migration.

## Les migrations internationales des travailleurs en Afrique

**E**N Afrique subsaharienne, il existe deux pôles d'attraction pour les migrations internationales de main-d'œuvre.

Le premier et le plus important est l'Afrique de l'Ouest, où on dénombrait, en 1975, 2,8 millions d'expatriés répartis dans neuf pays. L'émigration vers des régions lointaines est dans cette région du continent un phénomène très ancien, qui trouve son origine dans le déplacement de villages ou de clans entiers fuyant les guerres ou les famines. Plus tard, les puissances coloniales emmenèrent, souvent de force, des travailleurs au Ghana et en Côte d'Ivoire. De nos jours, les disparités dans les possibilités d'emploi, la sécheresse et la politique d'ouverture des frontières pratiquée par la plupart des pays de la région favorisent une migration volontaire. En outre, étant donné que les taux de natalité dépassent actuellement 46 p. 1 000 dans toute l'Afrique de l'Ouest, le nombre des migrants a de fortes chances d'augmenter. Les retours au pays d'origine

et les mouvements d'un pays à l'autre sont fréquents.

La plupart de ces immigrés viennent de régions rurales et de pays sans littoral moins nantis comme le Mali et le Burkina Faso, l'ancienne Haute-Volta; en 1975, 17% de la population de ce pays vivait à l'étranger. Les destinations des migrants ont varié, au cours des trente dernières années, en fonction de la prospérité relative et des politiques d'immigration des pays côtiers. Le Ghana, destination privilégiée des migrants à la fin des années 50 et au début des années 60, devait céder le pas à la Côte d'Ivoire et au Nigéria après le déclin de son économie et l'ex-

pulsion, en 1969, de tous les étrangers dépourvus de permis de résidence. En 1983, il y eut une vague d'expulsions analogue au Nigéria.

Le second pôle d'attraction des travailleurs migrants de l'Afrique subsaharienne est la République sud-africaine. Depuis près d'un siècle, les mines d'Afrique du Sud recrutent des travailleurs temporaires dans les pays voisins. Le nombre de ces travailleurs, qui se situe aux alentours de 250 000 par an, est resté relativement constant ces dernières années, mais leur provenance n'est plus tout à fait la même : les travailleurs originaires du Malawi et du Mozambique se font plus rares, tandis que ceux qui viennent du Botswana, du Lesotho et du Swaziland sont plus nombreux. ■

**Les villageois juchés sur ce camion chargé de Calebasses se rendent en ville pour y chercher un travail qui leur permette d'améliorer leurs conditions de vie.**

Source : *Population Reports - Special Topics* (Etudes démographiques - Sujets spéciaux), septembre-octobre 1983, Université John Hopkins, Baltimore, Etats-Unis d'Amérique.



Photo P. Pitet, OMS.

# France

## Une identité plurielle

par Abdallah Bouhamidi

**S**I l'immigration nord-africaine en France est relativement ancienne — puisque les premiers arrivants étaient venus combattre dans les troupes françaises durant la Première Guerre mondiale — l'arrivée du gros de ses effectifs ne remonte qu'à 30 ou 40 ans.

Pour la plupart de ces immigrés, attirés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par la relance de l'économie française, qui trouvait en eux une main-d'œuvre abondante, peu onéreuse et souple, le problème de l'adaptation socio-culturelle ne se posait pas.

De part et d'autre, cette expérience commune n'était pas perçue comme une cohabitation de longue durée. Ce qui intéressait l'économie française, c'était la force de travail que représentaient ces hommes et ces femmes. Quant à ceux-ci, leur but était de rentrer chez eux dès qu'ils auraient amassé suffisamment d'argent pour y vivre mieux avec leurs familles, lesquelles étaient pour la plupart restées au pays.

Aujourd'hui, on peut penser qu'il en va toujours ainsi pour les quelque 600 000 immigrés dont les familles sont restées dans leur pays d'origine. Mais pour les autres, beaucoup plus nombreux, la situation n'est plus tout à fait la même, bien qu'ils songent toujours pour la plupart à rentrer chez eux.

La question du retour au pays d'origine se pose de plus en plus aux immigrés maghrébins. La crise économique en fait les premiers candidats au chômage. En effet, les difficultés que connaît actuellement le

marché de l'emploi se répercutent plus durement sur cette communauté que sur les travailleurs autochtones, ou même sur d'autres groupes d'immigrés.

Les derniers à être embauchés (sauf s'il s'agit de travaux pénibles, salissants ou dangereux), les travailleurs immigrés sont aussi les premiers à être licenciés en cas de «dégraisage» ou de restructuration d'entreprises en difficulté, à moins qu'on ne leur propose une retraite anticipée assortie, le cas échéant, d'une incitation financière au retour dans leur pays d'origine.

La crise qui sévit aujourd'hui en France n'est pas simplement conjoncturelle. Elle touche les structures mêmes de l'économie, qui doivent être adaptées aux exigences de la concurrence sur le marché international. Une modernisation s'impose, et pour cela il faut recourir aux plus hautes compétences techniques. Une main-d'œuvre non qualifiée, fut-elle bon marché, n'y a plus sa place.

Par ailleurs, une bonne partie des premiers arrivants atteint actuellement l'âge de la retraite (anticipée ou non). Pour eux, le problème du retour au pays se complique de celui de la situation et de l'avenir de leurs enfants. Car ce retour, ils l'ont toujours repoussé en attendant que leurs enfants — qui les ont rejoints lorsqu'ils ont pu réunir les conditions nécessaires pour les accueillir, ou qui sont nés en France — achèvent leurs études.

Or ceux-ci, en grandissant, ont adopté

en France un mode de vie et de pensée, ainsi que des habitudes, qui font de la plupart d'entre eux des étrangers dans leur pays d'origine, auquel ils auraient beaucoup de mal à s'adapter. Les parents eux-mêmes ont acquis avec le temps un mode de vie différent, de sorte qu'étrangers en France, ils le sont devenus aussi chez eux.

Dans ces conditions, le retour est-il possible ?

L'expérience de ceux qui l'ont tenté est à cet égard fort instructive, même si elle est encore trop récente pour que l'on puisse en tirer des conclusions générales.

Il est certain, tant pour ceux qui ont «réussi» ce retour que pour ceux qui ont rencontré des difficultés, que la réinsertion dans le pays d'origine ne va pas de soi, d'autant que l'on y est souvent mal préparé.

Y parviennent apparemment le mieux les immigrés qui étaient déjà le mieux adaptés en France, et y avaient acquis des connaissances et une formation professionnelle susceptibles de faciliter leur réinsertion sociale et économique dans leur pays d'origine.

On constate par ailleurs que les enfants d'immigrés qui réussissent dans les écoles françaises sont précisément ceux qui sont restés très proches de leur culture d'origine et des porteurs de celle-ci, leurs parents. Le problème de l'adaptation socio-culturelle des immigrés nord-africains et de leurs enfants en France est donc directement lié à celui de leur identité.

### Les enfants du Mékong

**U**NE petite rue tranquille d'Asnières, dans la banlieue de Paris. Sur une porte, une indication assez inattendue en ce lieu, «Les enfants du Mékong», désigne un foyer où vivent une quinzaine de jeunes Asiatiques de 16 à 20 ans. Pendant les heures de travail, on n'y trouve aucun jeune: ils suivent tous des cours d'alphabétisation ou leur scolarité. Mais le soir ou aux repas, on se croirait dans une famille nombreuse, avec Monsieur Péchard, le

directeur, que tout le monde appelle «ton-ton», Olivier, l'animateur, qui pourrait être un frère aîné, et les mamans vietnamiennes qui font la cuisine.

«Nous nous occupons beaucoup de parrainages, dit M. Péchard. Nous donnons au parrain le nom d'un enfant dans un camp en Thaïlande, et il s'engage à lui envoyer chaque mois, par notre intermédiaire, une petite somme. On peut aussi parrainer un jeune qui se trouve en France, comme ceux qui sont dans ce foyer, soit en prenant en charge tout ou partie de son entretien, soit, mieux encore, en le recevant dans sa famille

le week-end ou pendant les vacances. Tous les degrés de participation sont possibles.»

Des familles entières sont aussi accueillies par des groupes qui se constituent à cet effet, souvent dans une paroisse, une association ou une école. Les uns leur cherchent un logement, d'autres font avec eux les démarches dans les écoles ou enseignent le français aux nouveaux arrivants. Tout un réseau de solidarité se crée, dans lequel chacun trouve un emploi selon ses disponibilités. ■

Source : *Peuples du monde* N° 184, juin 1985.



Photo Jacques Haillet © L'Express, Paris

**Le peintre Rachid Khimoune, qu'intéressent la calligraphie arabe et ...le dessin géométrique des plaques d'égout, tente une expérience originale: il prend des moules de ces dernières qu'il reproduit sur de grandes toiles et y mêle des pages d'écriture. «Le pavé est le lot des immigrés, dit-il. Moi, j'y retrouve les mêmes arabesques que dans l'art musulman.»**

Au-delà de difficultés d'adaptation inhérentes aux conditions de vie réservées à une communauté dont seule la force de travail était sollicitée, qui était maintenue à la périphérie des villes en étant coupée d'une vie culturelle à laquelle rien ne l'invitait à s'intégrer, le problème a été vite faussé par un énorme malentendu qui, dépassant la question de la simple adoption des habitudes et des lois du pays d'accueil, faisait de la répudiation de soi le prix quasi obligatoire d'une hypothétique intégration.

Les valeurs chères aux immigrés nord-africains et leur culture, perçues à travers des clichés figés et en dehors du contexte historique commun aux deux rives de cette partie de la Méditerranée, n'avaient aucune chance de s'affirmer face à celles du pays d'accueil.

On a attribué le rejet de certaines formes d'expression de cette communauté d'immigrés aux différences considérables qui séparent la culture arabo-musulmane de la culture européenne. Cette explication n'est pas vraiment satisfaisante, puisque ces deux cultures se sont montrées, dans d'autres conditions et à plusieurs reprises, parfaitement complémentaires et tout à fait compatibles.

Le rejet des valeurs dont les premières générations d'immigrés étaient porteuses n'est pas seulement le fait de la société d'accueil, mais aussi des générations suivantes, qui attribuent leurs difficultés d'intégration à leur identité culturelle et donc à leurs parents.

Très vite, ces générations ont accédé par l'école et l'apprentissage de la langue à un



Photo Jean-Pierre Couderc © L'Express, Paris

**«Il est fils d'immigrés, paumé entre deux cultures, deux histoires, deux langues (...), à s'inventer ses propres racines, ses attaches, à se les fabriquer», écrit Mehdi Charef, romancier algérien, dans Le thé au harem d'Archi Ahmed, œuvre qu'il a lui-même portée à l'écran avec succès en 1984. Et cette ambivalence culturelle, si difficile à vivre pour les immigrés de deuxième génération qu'elle risque de les enfermer dans une double marginalité, peut aussi se transformer en inspiration créatrice, comme pour Leïla Sebbar (notre photo), romancière de père algérien et de mère française, qui puise la sienne «au confluent de deux civilisations, aussi riches l'une que l'autre.»**

code de lecture de la société d'accueil qui est resté fermé aux parents. Ceux-ci n'étant plus en mesure de remplir leur rôle d'initiateurs ont perdu du coup ce qui constituait le fondement de leur autorité et lui donnait sa légitimité.

En adoptant une attitude ambiguë vis-à-vis de leur identité, les parents ont involontairement contribué à la détérioration de leurs relations avec leurs enfants. Dans leur désir de parvenir, à travers la réussite scolaire et l'ascension sociale de ces derniers, à ressembler au modèle dominant, ils l'ont survalorisé au détriment de leurs propres modèles culturels, qui devaient servir de référence à leurs enfants.

Pris dans cette contradiction, nourrissant intérieurement une image négative d'eux-mêmes, les enfants ont fini par lier fatalement cette identité refusée à leurs échecs. Cette situation créait en effet au sein de la famille une dynamique conflictuelle dont se ressentait l'autorité paternelle et par voie de conséquence l'équilibre des enfants, qui dans ces conditions ne pouvaient qu'accumuler les échecs scolaires. Ayant rejeté leur culture d'origine, ils n'en ont pas pour autant accédé à la culture d'accueil, et ne sont pas parvenus à acquérir le bagage nécessaire à une insertion sociale et professionnelle satisfaisante, sinon conforme à celle souhaitée pour eux par leurs parents.



Photo Jacques Haillet © L'Express, Paris

**«Autrefois, on pensait rentrer un jour en Algérie. Maintenant on sait qu'on restera ici», dit le sculpteur Mohand Amara. Le retour, ce rêve perpétuellement caressé par les immigrés, est-il possible pour leurs enfants? Pour beaucoup d'entre eux l'intégration à la société d'accueil n'est encore que partielle, mais ils ne se reconnaissent déjà plus dans leur société d'origine, ni celle-ci en eux.**

Si l'immigration nord-africaine a été très profitable à l'économie française, son apport à la culture française n'est finalement pas négligeable. Par ses allers et retours incessants d'une rive à l'autre de la Méditerranée, elle s'est transformée en un lien organique entre la France et le Maghreb et participe au commerce des deux cultures.

Au contact des enfants immigrés, l'école française a fini par se résoudre à une remise en question de ses méthodes pédagogiques dont bénéficieront certainement nombre d'enfants français, jusque-là écartés des circuits traditionnels de formation par leur non-conformité aux normes générales.

Signalons aussi le nombre croissant d'écrivains et d'artistes (musiciens, peintres et cinéastes) dont les modes d'expression spécifiques marquent de leur empreinte les courants culturels français.

Enfin, l'un des plus grands bénéfices que retire la France de la présence des travailleurs immigrés nord-africains est incontestablement sa prise de conscience, encore naissante, de son identité plurielle, qui est la source de toutes ses richesses et qu'exprime si bien ce slogan, scandé par des Français lors d'une manifestation récente contre le racisme : «1ère, 2ème, 3ème, 4ème génération, nous sommes tous des enfants d'immigrés.» ■

**ABDALLAH BOUHAMIDI, du Maroc, est psychologue et conseiller d'orientation auprès de l'Association Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique, à Paris, dont il dirige également le Service d'orientation spécialisée.**



# République fédérale d'Allemagne L'intégration ou le retour...

par Gisela Apitzsch et Norbert Dittmar

**L**ES étrangers vivant en République fédérale d'Allemagne et à Berlin-Ouest sont environ 4,5 millions; la communauté turque, de loin la plus importante, représente à elle seule 35% de leurs effectifs.

En raison de la conjoncture économique actuelle, la législation qui régit la présence des étrangers dans le pays est appliquée de façon plus stricte, ce qui place beaucoup d'entre eux dans une situation précaire et rend leur avenir incertain. Rares, en effet, sont ceux dont le séjour est assuré. Les étrangers qui vivent en République fédérale depuis plus de huit ans et remplissent donc la condition essentielle pour l'obtention d'un permis de résidence — qui les garantirait contre toute mesure d'expulsion en cas de chômage prolongé ou d'épuisement de leurs droits aux allocations publiques — sont au nombre

de 2,9 millions; pourtant, les détenteurs du précieux document ne sont pas plus de 3,2%.

Pour bien comprendre la situation des étrangers non ressortissants de pays de la Communauté économique européenne en général, et des membres de la communauté turque en particulier, une rétrospective des mesures dont ils ont fait l'objet ces dernières années s'impose.

Succédant à l'interdiction du recrutement de travailleurs étrangers décrétée en 1973, une réglementation du *Bundesanstalt*

*für Arbeit* (l'Institut fédéral du travail) concernant l'octroi de permis de travail aux étrangers, entrée en vigueur un an plus tard, disposa qu'une interruption du séjour en République fédérale pouvait se solder par une perte de l'emploi. Pour éviter ce problème, de nombreux travailleurs étrangers s'efforcèrent de faire venir leurs familles.

Résultat : pendant les années de crise économique, la composition par âge et la situation par rapport à l'emploi de la population étrangère se modifièrent profondément. Alors que le nombre d'étrangers vivant en République fédérale en 1978 était resté pratiquement le même qu'en 1973, celui des étrangers ayant un emploi avait diminué de 28%. Le nombre des enfants âgés de moins de 16 ans avait augmenté de près de 25%, dépassant la barre du million en 1976.

*L'incertitude semble se refléter sur les visages de ces travailleurs étrangers du port de Hambourg, où les chantiers navals risquent de procéder à d'importantes réductions de personnel.*





Photo J. Mohr, OMS, Genève

Les années suivantes, les autorités adoptèrent une double démarche, consistant d'une part à encourager le retour des immigrés à leur pays d'origine, et d'autre part à promouvoir leur intégration dans le pays hôte. Bien tardivement, en 1978, il fut décidé que les étrangers qui remplissaient certaines conditions, telles que l'occupation d'un logement satisfaisant et une connaissance élémentaire de la langue allemande, pouvaient se voir attribuer un permis de résidence illimitée au bout de cinq ans de séjour ininterrompu et un droit de résidence au bout de huit ans. En 1979, l'interdiction d'employer les conjoints arrivés ultérieurement dans le pays fut levée et remplacée par un période d'attente de quatre années. Depuis lors, les adolescents venus rejoindre leurs parents obtiennent généralement l'autorisation de travailler en moins de deux ans, quoique la priorité doive être donnée aux ressortissants de la République fédérale et des pays de la CEE.

On justifia cette amélioration de la situation des enfants des travailleurs immigrés par le fait que leur handicap scolaire et professionnel était un danger potentiel pour la stabilité de la société et que ces immigrés de la «deuxième génération» pouvaient constituer une source de main-d'œuvre qualifiée qui suppléerait au déficit anticipé pour la fin des années 80.

L'année 1979 marqua un tournant dans les politiques d'intégration des immigrés. Un certain nombre de programmes de formation scolaire et extra-scolaire furent

***Femmes turques photographiées au bureau de recrutement de la République fédérale d'Allemagne, à Istanbul, avant que ne soit interdit, en 1973, l'embauchage de travailleurs étrangers. Celles qui parlaient l'allemand, avaient un parent établi dans le pays d'accueil ou avaient déjà travaillé à l'étranger avaient de meilleures chances d'obtenir un emploi.***

lancés. L'un des plus importants est sans doute le programme MBSE, consacré à la «préparation à l'emploi et à l'intégration sociale des jeunes étrangers». Le MBSE est un cours à temps complet d'une durée de dix mois, qui associe un apprentissage technique à un enseignement linguistique et une formation générale: 95% des adolescents qui y participent sont des Turcs. Il était prévu au départ d'étendre ce programme à l'ensemble du pays et de porter sa capacité à 20 000 places. Or, depuis sa création en 1980, ce programme a subi des réductions continuelles, au point que durant l'année 1983-1984, seuls 6 500 jeunes ont pu en bénéficier.

Depuis le début des années 80, la tendance à considérer la politique d'intégration comme un moyen de réduire le nombre des immigrés s'affirme de plus en plus. Les possibilités de regroupement des familles ont été sévèrement restreintes. Depuis décembre 1981, l'âge des enfants autorisés à rejoindre leurs parents a été

abaissé de 18 à 16 ans, et une interprétation plus stricte des réglementations relatives au logement interdit souvent aux couples mariés ou aux parents et à leurs enfants mineurs de vivre ensemble.

L'un des principaux objectifs que poursuivent actuellement les autorités dans le cadre de leur *Programme de mesures urgentes* est le rapatriement des étrangers. C'est ainsi que les ressortissants de pays non membres de la CEE qui quittaient la République fédérale d'Allemagne entre les mois d'octobre 1983 et de septembre 1984 se sont vus offrir la possibilité d'obtenir la restitution de 50% du montant de leur contribution à leur fonds de pension sans attendre l'expiration du délai réglementaire de deux ans. Selon les informations reçues des bureaux régionaux d'assurances, un cinquième des Turcs résidant en République fédérale ont accepté cette offre et renoncé ainsi à la contribution de leur employeur, à leur droit à toute autre indemnité, ainsi qu'à la possibilité de revenir plus tard dans le pays.

Bien que le gouvernement veuille réduire le nombre des étrangers vivant dans le pays, l'économie reste tributaire dans une certaine mesure des travailleurs immigrés. La part de la main-d'œuvre étrangère est de 28% dans la sidérurgie, 25% dans l'industrie minière, 20% dans l'industrie textile, 16% dans l'industrie automobile et 14% dans le bâtiment. Dans tous ces secteurs, ainsi que dans ceux de la fibre synthétique, de la cellulose et des industries thermiques et du froid, il pour-

► rait bien être impossible de remplacer les travailleurs étrangers par des nationaux au chômage, car ceux-ci ne sont pas préparés à occuper ce genre d'emplois.

En effet, près de la moitié des chômeurs nationaux de la République fédérale d'Allemagne relèvent de secteurs d'activité où on n'emploie pratiquement pas d'étrangers. En outre, étant donné leur état de santé et leur âge, les deux tiers ne sont pas en mesure d'effectuer des travaux pénibles et fatigants, sans compter qu'un tiers ne recherche que des emplois à temps partiel. On peut donc dire que si de nombreux ressortissants de la République fédérale voient dans la présence des travailleurs étrangers l'une des causes du chômage, l'exclusion de ceux-ci du marché de l'emploi ne contribuerait guère à en améliorer la situation.

Plus de 95% des travailleurs étrangers sont employés dans la production (où un ouvrier sur six est un étranger). A Berlin-Ouest, où la proportion d'étrangers (12%) est plus élevée que partout ailleurs, un ouvrier sur quatre est originaire d'un des anciens pays de recrutement de main-d'œuvre étrangère; et la moitié viennent de Turquie. Les étrangers représentent également un fort pourcentage de la main-d'œuvre des villes industrielles de la Ruhr et de Francfort-sur-le-Main, Offenbach, Stuttgart, Mannheim et Munich.

Les travailleurs étrangers ont été bien plus durement frappés par le chômage que les nationaux: alors qu'à la fin de 1983, le taux du chômage atteignait au total 9,5%, il s'élevait chez les travailleurs étrangers à 14,9%, et les plus touchés étaient les travailleurs turcs, qui accusaient officiellement un taux de chômage de 18%.

Outre l'insécurité de l'emploi, qui peut remettre en cause leur droit de résidence, les familles étrangères doivent aussi affronter l'incertitude de l'avenir pour leurs enfants.

Les enfants étrangers représentent une part importante des effectifs des écoles, où ils sont 850 000, soit un élève sur douze. Dans les villes à forte concentration d'étrangers, 20 à 30% des élèves des écoles primaires et secondaires sont d'origine étrangère, et la majorité d'entre eux (53%) appartiennent à la communauté turque.

Les perspectives d'avancement social de ces enfants sont minimes. 20 à 25% font l'école buissonnière, près de 50% achèvent leur scolarité sans obtenir de certificat d'études et seuls quelques uns poursuivent leurs études au-delà du secondaire.

Il n'y a pas de politique cohérente de l'éducation en République fédérale d'Allemagne, où l'enseignement relève non pas du gouvernement fédéral mais des autorités régionales. Celles-ci interprètent à leur façon les directives données par la Conférence des ministres de l'éducation. Néanmoins, malgré les différences que l'on observe d'une région à l'autre, un certain nombre de points communs peuvent être discernés: la langue maternelle et la culture d'origine des enfants étrangers figurent rarement au programme d'étude ordinaire, et ne sont guère enseignées dans les classes mixtes; peu d'enseignants sont suffisamment formés pour pouvoir s'occuper d'enfants étrangers; et ces derniers font de plus en plus l'objet d'une ségrégation.

**Une classe «mixte» d'enfants turcs et allemands dans une école de Duisbourg, en République fédérale d'Allemagne.**

Bien qu'on ait pu démontrer que les ambitions des enfants étrangers en matière d'éducation étaient plus modestes que celles des nationaux, 75% des adolescents étrangers ne dépassent pas le niveau du secondaire et ne reçoivent aucune formation technique. Ce qui s'explique en bonne partie par leur maîtrise insuffisante de la langue allemande.

Mais si l'on veut donner aux nouvelles générations d'immigrés une chance de s'émanciper et assurer une cohabitation harmonieuse des différentes ethnies et cultures en présence, on ne peut pas se contenter de déplorer la réticence des migrants à s'engager dans le processus de l'acculturation. Ce qu'il faut — dans l'intérêt également de la majorité de la population —, c'est cesser d'envisager l'emploi des travailleurs étrangers sous le seul angle de l'intérêt économique immédiat et obtenir une révision générale des politiques de l'emploi. ■

**GISELA APITZSCH**, de la République fédérale d'Allemagne est chercheur et maître assistant à l'Université libre de Berlin. Elle a participé à un projet relatif aux « stratégies de la communication interculturelle », et a rédigé de nombreux articles sur les problèmes de l'apprentissage linguistique et de la communication chez les immigrés.

**NORBERT DITTMAR**, de la République fédérale d'Allemagne, est professeur de socio-linguistique et d'enseignement de langues secondaires à l'Université libre de Berlin. Il est l'auteur de nombreuses publications, dont une « Etude de la théorie et des méthodes de la socio-linguistique » (1976). Il travaille actuellement sur un projet concernant l'acquisition d'une langue secondaire par des immigrés italiens, turcs et polonais.



Photo © Joachim Schumacher, Essen





Photo C. Steele-Perkins © Magnum, Paris

Ouvrières indiennes dans une fabrique de vêtements à Wolverhampton, au Royaume-Uni.

# Royaume-Uni La lutte contre la discrimination

par Robert Miles

**L**A présence séculaire au Royaume-Uni de populations originaires d'Asie et des Caraïbes est un legs de l'Empire colonial britannique. Un grand nombre de villes moyennes et de grands centres urbains, et surtout de ports maritimes, comptent des communautés asiatiques ou antillaises dont l'établissement remonte à trois générations au moins. Souvent fondées par des commerçants venus du sous-continent indien ou des marins recrutés dans les colonies, ces communautés constituèrent la base de l'immigration qui se développa dans les années 50 pour satisfaire la demande de main-d'œuvre de certains secteurs de l'économie britannique. Comme dans les autres pays d'Europe occidentale, l'expansion de l'économie capitaliste après 1945 épuisa les res-

sources locales de main-d'œuvre, forçant les employeurs à pallier ce déficit par le recrutement de travailleurs étrangers.

Ces travailleurs étrangers venaient en majorité de colonies ou d'anciennes colonies et avaient le statut de sujets britanniques, situation comparable à celle de certains immigrés en France et aux Pays-Bas. Ils entraient donc librement dans le pays, pouvaient s'y installer et y travailler et jouissaient de la plénitude de leurs droits civils et politiques. Cependant, cette égalité statutaire ne leur permit pas d'atteindre le même niveau économique et social que le reste de la population.

La plupart des immigrés originaires du *New Commonwealth* (c'est-à-dire de tous les pays du Commonwealth sauf l'Aus-

tralie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui constituent le *Old Commonwealth*) vinrent prendre sur le marché du travail les places laissées vacantes par les travailleurs autochtones. Ils occupèrent essentiellement des emplois manuels, et surtout des emplois semi-qualifiés et non qualifiés. Souvent mal payés, ils travaillaient dans de mauvaises conditions, assuraient le roulement des équipes dans les usines. On les trouvait surtout dans le textile, l'alimentation, la construction automobile, la métallurgie, les transports et le *National Health Service* (service de santé public).

Ces immigrés de la première heure étaient en majorité des hommes, bien que les immigrants des Caraïbes comprissent une forte proportion de femmes, venues ▶



► travailler pour leur propre compte. A partir de 1965, l'immigration en provenance du *New Commonwealth* est alimentée essentiellement par le regroupement des familles. Un grand nombre des femmes et des enfants qui ont ainsi rejoint les premiers immigrés sont entrés depuis de plein droit sur le marché du travail.

En 1981, le pourcentage des hommes et des femmes en âge de travailler ayant un emploi était respectivement de 89,9 et 69,9% chez les Antillais, de 90,6 et 63,5% chez les autochtones et de 85,6 et 41,4% chez les Asiatiques. Le fait que la proportion de femmes actives dans la communauté asiatique soit plus faible est imputable à des facteurs d'ordre culturel.

La situation de l'emploi de ces immigrés dans les années 80 est restée pratiquement la même qu'aux débuts de l'immigration. D'une enquête nationale publiée en 1984, il ressort que parmi les autochtones, 42% des hommes occupent des emplois spécialisés et non manuels et 58% des emplois manuels. Parmi les immigrés, ces proportions sont respectivement de 26 et 73% pour les Asiatiques, et de 15 et 83% pour les Antillais.

En ce qui concerne le travail manuel, les travailleurs originaires d'Asie et des Caraïbes continuent d'occuper en majorité des emplois semi- et non qualifiés, ce qui n'est le cas que de 16% des travailleurs autochtones.

Ainsi, les travailleurs des Caraïbes et d'Asie immigrés au Royaume-Uni sont restés pour la plupart des ouvriers peu ou pas qualifiés, tout comme l'étaient ceux qui furent recrutés dans les années 50. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les immigrés et leurs enfants nés au Royaume-Uni demeurent généralement confinés dans ces mêmes catégories. Le manque de maîtrise de la langue y est certainement pour quelque chose, de même que l'absence de formation professionnelle de certains immigrés, mais ces facteurs sont loin d'expliquer la situation des enfants d'immigrés.

Pour ceux-ci, et plus particulièrement pour les jeunes Antillais, le problème qui se pose est celui de l'adaptation au système éducatif britannique. Et pourtant, même lorsqu'ils maîtrisent parfaitement la langue anglaise et possèdent les compétences requises, les Asiatiques et les Antillais se voient couramment attribuer des emplois inférieurs. De nombreuses études menées depuis le milieu des années 60 ont montré que la situation qui leur est faite sur le marché de l'emploi est imputable en grande partie à la discrimination dont ils sont l'objet, bien qu'une telle discrimination soit illégale.

Les immigrés d'Asie et des Caraïbes, ainsi que leurs enfants (et surtout les jeunes Antillais) ont été durement touchés par le chômage. Au début des années 60, le taux de chômage des immigrés du *New Commonwealth* était supérieur à celui de la population autochtone, puis il fléchit progressivement — sauf durant la récession

**Une mère de famille bangladeshi prenant une leçon particulière d'anglais à son domicile, à Londres.**



Photo Martine Franck © Magnum, Paris

**Ces enfants pakistanais suivent un cours audio-visuel d'anglais dans une école de Bradford, dans le nord de l'Angleterre.**

de 1967-1968 — pour finir par se stabiliser à peu près au même niveau vers la fin de la décennie.

Mais depuis une quinzaine d'années, le chômage progresse plus rapidement chez les immigrés de première et deuxième générations. Et au sein des communautés asiatiques et antillaises, les plus éprouvés sont les jeunes Antillais et les femmes pakistanaises et bangladeshis. L'étude de 1984 évoquée plus haut a fait apparaître que 25% des Antillais et 20% des Antillaises, ainsi que 20% des Asiatiques (hommes et femmes confondus) étaient chômeurs, alors que ce n'était le cas chez les travailleurs nationaux que pour 13% des hommes et 10% des femmes. Dans le groupe des 16-24 ans, ces taux s'élevaient chez les Antillais à 44% pour les hommes et 38% pour les femmes, et chez les Asiatiques à 30,5% pour les hommes et 38,5% pour les femmes; dans le même temps, chez les jeunes travailleurs nationaux, ils étaient de 26% pour les hommes et de 20% pour les femmes.

Ces disparités sont dues en grande partie au fait que les travailleurs asiatiques et antillais occupent surtout des emplois semi- et non qualifiés qui sont mal rémunérés. Ils sont d'autant plus menacés par le chômage que ces emplois sont précisément ceux qui tendent à être éliminés par l'automatisation. Mais que cela suffise à tout expliquer, tant s'en faut. Car quel que soit le niveau de leur emploi, les travailleurs asiatiques et antillais sont plus exposés au chômage et aux licenciements que les autres. On est donc en droit de penser que la discrimination est grandement responsable de cet état de choses.

La discrimination maintient les immigrés à un degré assez bas de l'échelle des salaires, mais d'une manière qui n'est pas toujours évidente pour eux. On constate, en effet, après enquête, que les Asiatiques et les Antillais ont tendance à minimiser l'importance de la discrimination qui s'exerce à leur endroit.

Ajoutons que les immigrés sont souvent les victimes d'actes de violence. Un rapport du Home Office (Ministère de l'intérieur) publié en 1981 dénombrait un minimum de 7 000 agressions par an et révélait que les Asiatiques avaient 50 fois — et les Antillais 36 fois — plus de chances de se faire agresser que les Européens. Les auteurs de ce rapport concluaient en ces termes: «Il est évident pour nous que la communauté asiatique s'estime dans sa grande majorité en butte à d'incessantes persécutions raciales et craint qu'elles ne s'intensifient à l'avenir.» Ces agressions se produisent dans certaines concentrations urbaines, et surtout dans les grandes villes.

Les immigrés originaires des anciennes colonies et leurs enfants nés au Royaume-Uni appartiennent presque tous à la classe ouvrière. A bien des égards, ils en partagent les désavantages et les problèmes, en adoptent les comportements et les modes d'organisation politique traditionnels. En règle générale, les travailleurs d'origine asiatique ou antillaise sont plus portés que leurs homologues britanniques à s'affilier à un syndicat et à voter pour le parti travailliste. Ils ont joué un rôle de premier plan dans les luttes syndicales, bien que les syndicats eux-mêmes fassent souvent preuve de discrimination à leur égard. La conscience politique de ces travailleurs est dans une très large mesure tout aussi éveillée que celle des autres ouvriers.

Les groupements d'entraide, les écoles communautaires, les associations de parents d'élèves, les groupes d'auto-défense sont autant d'activités nées des réactions complexes que suscitent chez les immigrés des colonies et leurs enfants les problèmes particuliers qu'ils ont à affronter au Royaume-Uni, et contribuent dans une très large mesure à la lutte quotidienne qui s'y mène pour l'égalité raciale. ■

**ROBERT MILES**, du Royaume-Uni, est maître de conférences en sociologie à l'Université de Glasgow depuis 1978. Il a écrit, seul ou en collaboration, de nombreux ouvrages dont *Labour and Racism (Le travail et le racisme - 1980)* et *Racism and Migrant Labour (Le racisme et la main-d'œuvre immigrée - 1982)*.



# Les saisonniers des plantations

Amérique du Nord

par Anthony P. Maingot

L'HISTOIRE de l'exploitation des travailleurs immigrés en général, et en Amérique du Nord en particulier, est trop connue pour que l'on ait à y revenir. Plusieurs grands romans y ont puisé leur intrigue et de nombreux films ont dépeint avec un réalisme poignant le triste sort des immigrés, celui qu'engendrent des salaires de misère, des conditions de vie très dures et une grande insécurité de l'emploi. Le plus souvent, c'est dans le secteur agricole, et surtout dans celui des industries agricoles nécessitant une main-d'œuvre importante, que l'on retrouve ce genre de situation.

Dans la mesure où cet état de fait existe encore, il serait peut-être intéressant de prendre connaissance d'exemples où le recours à la main-d'œuvre étrangère s'est révélé profitable — tant pour le travailleur immigré, sa famille et sa communauté que pour l'employeur. Ces exemples pourraient sans doute nous apprendre quelque chose. Fort opportunément, nous disposons aujourd'hui de renseignements suf-

fisants sur deux programmes agricoles faisant appel à des travailleurs immigrés — l'un dans l'Etat de Floride, aux Etats-Unis d'Amérique, et l'autre au Canada.

Les 8 000 travailleurs immigrés de l'industrie sucrière en Floride représentent en quelque sorte le reliquat du programme *bracero* (manœuvre agricole), lancé en 1942 et qui, à son apogée, a amené plus de 420 000 ouvriers — essentiellement mexicains — à travailler dans l'agriculture aux Etats-Unis. De ce vaste programme, il ne subsiste plus désormais qu'un seul élément: le programme dit H-2 (de la catégorie des visas délivrés aux travailleurs temporaires), qui consiste à recruter dans les anciennes Antilles britanniques de la main-d'œuvre saisonnière pour la récolte de la canne à sucre dans l'Etat de Floride. La réussite de ce programme est due à une conjonction heureuse des conditions naturelles et économiques de la Floride, d'une part, et des traditions culturelles de Antillais anglophones, de l'autre.

En Floride, la culture de la canne à sucre

ne peut être entièrement mécanisée. On ne peut en effet utiliser des machines pour couper la canne — il faut une main-d'œuvre qualifiée et sûre. C'est ici que la nature façonne l'économie, car pour qu'un homme muni d'une machette puisse faire en Floride le même travail qu'une moissonneuse à Hawaï, il doit être très habile. Mais la récolte de la canne à sucre est un travail ingrat, épuisant, que nul ne consentirait à faire s'il n'y trouvait véritablement son compte, ce qui, en l'occurrence, est bien le cas. Certes, la motivation est là essentiellement d'ordre pécuniaire — le salaire versé aux travailleurs étrangers est bien supérieur à celui qu'ils auraient perçu chez eux. Mais un autre facteur peut expliquer le succès de ce programme, et c'est que le travailleur ne se sent nullement prisonnier de «la culture de la canne à sucre», c'est-à-dire de cette vie difficile et avilissante que fut longtemps le travail dans les plantations et qui était non seulement son lot mais aussi celui de toute sa famille.

## Les Antillais au Canada

LES Antillais qui émigrent aujourd'hui au Canada ont un niveau d'instruction bien plus élevé que leurs prédécesseurs et s'adaptent plus aisément aux centres urbains. Venus pour la plupart de la campagne ou de petites bourgades sans avoir fait l'expérience de la vie dans les grandes villes, ils se dirigent pourtant à leur arrivée au Canada non pas vers les zones rurales mais vers de grandes concentrations urbaines comme Toronto, Montréal et Vancouver.

Ces gens qui quittent leur pays par nécessité économique et avec l'espoir de se faire une situation meilleure dans le pays hôte ne sont pas préparés à affronter l'attitude des Canadiens à l'égard des immigrés. Outre les conditions de vie difficiles qui sont le lot des immigrants de toutes les races et de toutes les origines, les Antillais ont à faire face à une hostilité plus marquée de la population locale du fait de leur couleur, une hostilité qui se manifeste surtout lors de la recherche d'un emploi ou d'un logement. Ainsi, venant de pays où ils ont mené une vie marginale et voyant leurs valeurs culturelles et humaines rejetées dans leur pays d'adoption, les immigrés antillais au Canada connaissent souvent de graves problèmes d'identité.

Leurs tentatives pour se faire accepter par la société en s'adaptant à la culture dominante sont restées infructueuses, sauf dans

quelques cas exceptionnels. Beaucoup d'entre eux militent activement dans des mouvements qui luttent contre la discrimination et les préjugés raciaux. Individuellement ou collectivement, ils se sont unis aux Noirs canadiens, aux immigrés asiatiques et à d'autres groupes défavorisés pour tenter d'éliminer les pratiques discriminatoires qui les empêchent de s'intégrer pleinement à la société canadienne.

La communauté haïtienne au Québec constitue à cet égard un cas particulier. Elle doit porter le poids des immigrés illégaux ou clandestins déterminés à fuir leur pays à n'importe quel prix et qui, du fait de leur situation irrégulière, ne peuvent pas s'adresser aux services publics à leur arrivée au Canada.

Les Haïtiens ont formé au début des années 60 une diaspora très instruite, composée en bonne partie de professionnels, jusqu'à ce que la situation politique en Haïti provoque un exode d'un type tout à fait différent, d'origine notamment rurale. De plus, en raison de leurs traits physiques et des consonances africaines de leur dialecte, les Haïtiens forment rapidement un groupe que les fonctionnaires du Ministère de l'immigration qualifient de «visible». Pourtant, les Haïtiens n'ont pas cherché jusqu'à présent à s'enfermer dans un ghetto, ni éprouvé le besoin de se regrouper autour d'associations d'immigrés.

Toutefois, tout porte à croire que les Haïtiens n'ont pas rencontré, dans leur adaptation sociale et culturelle au Québec, d'obstacle majeur de la part de l'un des deux groupes nationaux majoritaires ou des autres, même si, de l'avis général, les Créoles traversent actuellement une période difficile. En effet, il semblerait qu'une «troisième culture» soit en train de se former au sein du groupe haïtien, une sorte de métissage né de l'écart social qui sépare les jeunes Haïtiens des Québécois de leur âge. Cette culture parallèle est surtout faite d'emprunts anarchiques et disparates à la «négritude» américaine et antillaise anglophone. On peut aisément imaginer que de telles influences, ajoutées à l'oralité très prononcée de la culture haïtienne, peuvent éloigner la nouvelle génération des tendances et courants dominants de la vie québécoise et créer une impression de désengagement et de marginalisation. ■

Source: *The West Indian Family in Canada: Problems of Adaptation in a Multiracial, Multicultural Society* (La famille antillaise au Canada: problèmes d'adaptation dans une société multiraciale et multiculturelle) par Wilson A. Head, paru dans *Multiculturalism*, vol. III N° 12, 1979; et *Questions de culture (2) Migrations et communautés culturelles*, Institut québécois de recherche sur la culture.



Photo Maud © Afrique Photo, Paris

Bien entendu, les entreprises qui emploient ces travailleurs ne font que servir leurs propres intérêts; il n'est pas question chez elles de philanthropie, ni de bienveillance particulière à l'égard des Antillais. Là encore, il faut revenir à la conjoncture économique. Nous ne sommes pas dans un contexte où la main-d'œuvre est abondante, donc bon marché. Il n'a donc pas été difficile de faire approuver ce programme par le Ministère du travail des Etats-Unis: toutes les tentatives pour recruter de la main-d'œuvre locale avaient échoué. D'où la double intervention de l'économique et du culturel, car il se trouve que la main-d'œuvre est nombreuse aux Antilles et que l'émigration et le travail à l'étranger font partie depuis longtemps des traditions culturelles de la région.

Cette émigration comporte une autre dimension culturelle intéressante: même avant l'avènement du mouvement syndical, les Antillais avaient tendance à s'organiser pour défendre leurs droits. Actuellement, les travailleurs venant en Floride pour la campagne agricole, qui dure cinq mois, sont représentés par leur syndicat, la *British West Indian Central Labour Organization*, qui maintient en permanence 11 représentants sur place. Qui plus est, ils sont ressortissants d'Etats petits, certes, mais fièrement démocratiques (Jamaïque, Barbade, Saint Vincent), et bénéficient du soutien vigilant de leurs gouvernements, qui sont tout à fait conscients que les revenus de ces travailleurs per-

mettent d'améliorer leur balance des paiements et rapportent des devises fortes.

L'effort conjoint en faveur des droits des travailleurs a porté ses fruits. Leur pension complète est assurée. En outre, leurs frais de voyage sont pris en charge pour moitié à l'aller et entièrement au retour, une fois le contrat honoré. Les intéressés passent une visite médicale avant le départ, sont couverts par leur propre système de prévoyance en cas d'hospitalisation et perçoivent des indemnités — versées par l'Etat — en cas d'accident du travail. Ces avantages ont bien sûr été négociés dans le but de leur permettre de rapatrier la majeure partie de leurs revenus.

Fondamentalement, travailler dans la production sucrière en Floride leur permet d'améliorer leur situation une fois rentrés chez eux. On est bien loin du terrible engrenage de vies sacrifiées des plantations d'autrefois.

Il est intéressant de faire la comparaison avec une expérience analogue menée au Canada. Le programme canadien a été instauré plus tardivement que celui des Etats-Unis. Des Jamaïcains ont commencé à venir y travailler en 1966, suivis à partir de 1976 par des ouvriers agricoles provenant des Antilles orientales et du Mexique. La justification économique est la même qu'aux Etats-Unis: il est impossible de trouver sur place de la main-d'œuvre en quantités suffisantes.

Mais alors qu'en Floride seuls 8 grands exploitants sont concernés, au Canada ce sont 782 petits agriculteurs qui ont participé au programme en 1982. En 1983, le salaire horaire oscillait entre 3,50 et 4,80 dollars. Tout comme les travailleurs se rendant en Floride, la quasi-totalité d'entre eux avaient déjà un emploi chez eux. Mais ceux qui sont recrutés pour travailler au Canada appartiennent à une autre catégorie de main-d'œuvre: plus de la moitié sont en effet qualifiés ou semi-qualifiés.

Bien évidemment, les travailleurs antillais justifient leur déplacement par la différence de salaire, mais 22% de ceux qui se rendent au Canada se déclarent motivés par l'expérience de la vie à l'étranger.

Bien qu'ils ne concernent qu'une part infime des travailleurs immigrés dans le secteur agricole — surtout aux Etats-Unis, ces exemples montrent que dans ce domaine le profit de l'employeur ne résulte pas forcément de la spoliation du travailleur et qu'il n'y a plus lieu d'associer le travail agricole au terrible «système des plantations».

---

**ANTHONY P. MAINGOT**, de la Trinité-et-Tobago, est actuellement professeur de sociologie et directeur du programme de hautes études internationales à l'Université internationale de la Floride, à Miami (Etats-Unis d'Amérique).



## ENTRE DEUX CULTURES

Pays du Golfe

# Le seuil critique

par Elisabeth Longuenesse

**L**ES pays du Golfe connaissent une situation démographique unique en son genre : en 1980, pour une population totale de 13 millions d'habitants, on évaluait à plus de 4 millions la population d'origine étrangère et à 2 millions et demi le nombre des travailleurs migrants, pour une population active de 4 300 000 personnes.

A l'exception de l'Arabie saoudite, qui représente démographiquement les deux tiers de l'ensemble et où la part des travailleurs non saoudiens dans la population

active est inférieure à 50%, la proportion des étrangers, dans les petits émirats du Golfe, atteint un niveau tel que le déséquilibre ainsi créé est impossible à maîtriser : 85% de travailleurs étrangers au Qatar et près de 90% aux Emirats arabes unis, pour une population composée aux trois quarts de non citoyens; au Koweït, plus de 78% de travailleurs immigrés et près de 60% de résidents non koweïtiens.

Si Oman et Bahreïn semblent connaître une situation plus équilibrée, c'est que le premier conserve une importante popu-





**Ouvriers philippins sur un chantier à Riyad, la capitale de l'Arabie saoudite.**

lation rurale alors que le second a connu une baisse relative de l'immigration, tendance qui est d'ailleurs en train de se renverser.

Du fait du caractère récent de cette importation de main-d'œuvre ainsi que des politiques d'immigration, la plus grande partie de ces travailleurs étrangers sont des hommes seuls. Cette forte prédominance masculine entraîne un grave déséquilibre démographique. Seuls, le Koweït et Bahreïn, où l'immigration est plus ancienne, connaissent un meilleur équilibre grâce à

l'arrivée progressive, puis la constitution sur place, de familles.

Cette immigration se répartit en trois grands ensembles culturels. Les Européens, qui représentent une minorité privilégiée et que nous ne mentionnons que pour mémoire, les Arabes, de très loin les plus nombreux, et les Asiatiques, dont la part ne cesse de croître depuis le milieu des années 70.

A la différence de la main-d'œuvre étrangère en Europe, celle des pays du Golfe est présente dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux de qualification. Cela vaut pour toutes les nationalités, même si les qualifications se répartissent différemment de l'une à l'autre. A l'exception de l'administration, la main-d'œuvre nationale est marginalisée dans tous les secteurs.

Les conditions dans lesquelles se produit l'immigration sont extrêmement variables. En principe, il faut obtenir un contrat de travail, condition préalable à la délivrance du visa, pour pouvoir entrer dans le pays, à moins qu'on ne réussisse, à l'occasion d'une visite à des parents par exemple, à se faire embaucher.

Mais l'immigration clandestine reste très importante. Les immigrants illégaux, au statut très précaire — ils sont à la merci des mesures d'expulsion prises périodiquement par les gouvernements —, assurent en fait une certaine souplesse au marché du travail, ce qui explique la tolérance en la matière. En effet, l'absence de main-d'œuvre locale, l'obligation du contrat de travail préalable au visa, l'impossibilité de changer librement d'employeur, d'une part, et l'interdiction de rester dans le pays si l'on se retrouve sans travail, de l'autre, rendent le marché du travail extrêmement rigide.

Outre l'immigration clandestine, une autre pratique contribue à fournir une main-d'œuvre marginale et journalière: l'importation de travailleurs, en toute légalité, par quelqu'un qui est lui-même à la tête d'une ou de plusieurs petites entreprises. Outre ceux dont il a besoin, il obtiendra un certain nombre de visas pour des migrants qu'il laissera ensuite se débrouiller tout seuls ou qu'il sous-louera à des employeurs à la journée, en prélevant un pourcentage du salaire.

Les travailleurs étrangers n'ont aucun moyen de défendre leurs droits. Les syndicats sont partout interdits, sauf au Koweït et à Bahreïn. Et dans ces deux pays, l'affiliation aux syndicats est soumise à l'occupation d'un même emploi pendant cinq ans au moins, et n'autorise aucune participation à des élections. Le travailleur est donc privé de tout recours, d'autant plus qu'il s'est souvent lourdement endetté pour pouvoir entrer dans le pays et qu'il lui faut parfois attendre plusieurs mois, même s'il détient un emploi régulier, pour gagner quelque argent et en envoyer à sa famille.

Dans leur très grande majorité, les étrangers restent donc en marge de la société. Au pire, ils sont logés dans des camps de toile à l'écart des villes, et au mieux entassés dans des appartements collectifs, ou dans des maisons délabrées de vieux quartiers abandonnés par leurs habitants.



Photo © P. Maréchaux, Paris

**Dans la cour d'une école en Arabie saoudite, quatre enseignants: un Egyptien, un Jordanien, un Palestinien et un Syrien.**

Le Koweït et Bahreïn sont également les seuls pays à avoir des communautés immigrées plus anciennes, déjà enracinées. Au Koweït, près du tiers des résidents étrangers sont nés dans le pays, mais 16% seulement y ont séjourné plus de dix ans: la deuxième génération d'immigrés est donc dans sa grande majorité âgée de moins de dix ans. En 1975 déjà, sur 234 000 enfants scolarisés, on comptait 126 000 étrangers. Néanmoins, ce noyau, même réduit, d'immigrants bien établis a pour effet de faciliter l'intégration des nouveaux venus.

La situation du travailleur accompagné de sa famille est certes meilleure, mais il n'en ressent que plus durement certaines discriminations dont il peut être l'objet. Il bénéficie bien de certains des avantages de la société d'abondance qu'autorisent les revenus pétroliers: scolarité gratuite (à condition, dans le cas du Koweït, que les parents résident dans le pays depuis 1970 au moins, que les enfants y soient nés et surtout qu'ils ne subissent aucun échec scolaire) ou soins médicaux gratuits. Mais alors que ses revenus sont déjà lourdement grevés par des loyers exorbitants, il est souvent obligé de recourir au secteur privé pour pallier l'insuffisance des services publics. L'accès aux logements sociaux ou à la propriété immobilière à des conditions de faveur, ainsi que les différentes aides, allocations et subventions sont réservés aux seuls citoyens, lesquels reçoivent, à travail égal, des salaires beaucoup plus élevés.

Ces frustrations contribuent à entretenir un climat de tension qui peut se transformer de part et d'autre en franche hostilité. La population immigrée qui suscite le plus de réactions négatives dans les pays du Golfe, tout du moins dans la presse, est la communauté asiatique, soit qu'on lui attribue la progression de la criminalité (ce que les faits ne semblent pas corroborer), soit qu'on craigne que sa supériorité numérique n'entraîne une perte d'identité culturelle. Il est vrai qu'à terme, si cette immigration se poursuivait, son intégration poserait le problème de la reconnaissance de «minorités» nationales devenues majoritaires... ■

**ELISABETH LONGUENESSE, sociologue française et attachée de recherche au Centre national de la recherche scientifique à Paris, a travaillé plusieurs années au Centre d'étude et de recherche sur le Moyen Orient contemporain à Beyrouth (Liban).**

## Pays scandinaves

# L'adaptation, problème du pays hôte

par Carolyn Swetland

**P**OUR mieux saisir les problèmes d'adaptation auxquels sont confrontés les immigrés dans les pays scandinaves, il conviendrait peut-être de renverser la problématique habituelle et se demander comment les Scandinaves s'adaptent à la présence des immigrés dans leurs pays.

Les Scandinaves ont tendance à croire que les travailleurs immigrés viennent tous du tiers monde, ce qui, statistiquement, est erroné: en effet, les ressortissants des autres pays scandinaves, ainsi que des pays d'Europe et d'Amérique du nord sont bien plus nombreux.

Au cours des années 60, période d'expansion économique pour l'Europe, les travailleurs immigrés du tiers monde furent attirés dans les pays scandinaves par une politique de portes ouvertes pratiquée par les gouvernements, doublée d'une politique active de recrutement de la part du secteur privé. Beaucoup de ces immigrés sont venus de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan. Les ressortissants de ce dernier pays, qui sont actuellement au nombre de 7 500, forment aujourd'hui le groupe le plus important.

Alors qu'elle avait été attirée lorsqu'on en avait besoin, cette main-d'œuvre devait être plus tard repoussée. La Norvège fut en 1975 le dernier pays à fermer ses frontières à l'immigration, tout en assortissant cette mesure d'exceptions en faveur de la main-d'œuvre provenant des autres pays scandinaves et de dispositions spéciales privilégiant les Nord-Américains.

Il y a cinq ans encore, l'immigré du tiers monde était un «objet économique». Maintenant, il est devenu «objet ethnique». Issu du tiers monde, entretenant toujours — aux yeux des pouvoirs publics comme du grand public — des liens privilégiés avec lui, il pose un «problème». Et, en un sens, il est supposé continuer à le faire, comme l'illustre cette anecdote: on demanda à un immigré indien, psychologue scolaire, de proposer quelques immigrés pour une émission de radio (d'Etat). S'étant proposé

lui-même, il s'entendit répondre: «Pas vous! Vous êtes un immigré ayant réussi.»

Le coup d'arrêt donné à l'immigration provenant du tiers monde et la venue des épouses et des enfants ont tout bouleversé. L'immigré célibataire, dont on pensait qu'il repartirait le jour où on n'en aurait plus besoin, est devenu entre-temps un chef de famille ayant apparemment l'intention de rester. Cette évolution a modifié aussi bien la situation objective des immigrés dans les pays scandinaves que le regard porté sur eux.

*Couverture de la revue Immigranten - The Immigrant, publication trimestrielle en norvégien et en anglais du Immigranten Collective d'Oslo. Sur la photo, une fillette porte une pancarte sur laquelle on peut lire: «La Norvège n'est pas seulement aux Norvégiens».*



Pour les pays scandinaves, la communauté immigrée constitue une minorité ethnique. Sa culture est minoritaire, sa langue aussi. Dans cette optique, les pouvoirs publics ont créé divers organismes exclusivement réservés aux immigrés (services de logement, agences pour l'emploi, foyers de jeunes), subventionné des associations d'immigrés, prévu l'enseignement des langues maternelles et institué des classes biculturelles. Dans le cadre de cette politique dite de «pluralisme culturel», la différence a été plus qu'acceptée: elle a été encouragée.

Quelles en sont les conséquences? Une fois qu'ils peuvent prétendre à un logement, les immigrés sont orientés vers les vieux quartiers dans les centres des villes scandinaves ou, depuis quelques temps, vers les nouvelles cités des grandes banlieues. Il ne s'agit pas de logements strictement réservés aux immigrés mais, dans la pratique, ils y sont fortement majoritaires, car les bureaux de logement auxquels ils doivent s'adresser les y poussent. Il n'est pas rare d'y trouver une population composée à 85% d'immigrés et à 15% de Scandinaves, dont beaucoup sont des femmes ayant épousé des immigrés.

Il faut peut-être expliciter ce «une fois qu'ils peuvent prétendre à un logement». En Norvège, par exemple, un immigré ne peut faire venir sa femme avant d'avoir un logement familial et ne peut prétendre à un logement familial avant d'avoir fait venir sa femme!

Les agences pour l'emploi réservées aux immigrés filtrent et orientent les possibilités de placement, ainsi que les programmes de formation. Les immigrés qui travaillent sur les plate-formes de forage en mer du Nord constituent un cas à part. Les plate-formes de forage, qui sont considérées comme des «navires», ne tombent pas sous le coup de la législation du travail applicable à terre. Les Espagnols qui y travaillent sont souvent recrutés à Rotterdam et acheminés directement par



Photo © Immigranten, Oslo, Norvège

bateau vers ces plate-formes, sans avoir jamais pris pied sur le sol norvégien. Aucun de ces travailleurs n'entre donc dans les statistiques norvégiennes sur le travail.

La pratique consistant à subventionner les associations d'immigrés a abouti à l'élimination du système de l'organisation unique, qui leur avait permis un certain temps d'offrir un front uni pour la défense de leurs intérêts. Ainsi, du fait de la multiplicité des aides accordées, il existe en Norvège 26 associations indiennes subventionnées, pour une communauté de deux mille Indiens à peine. De même, les foyers pour jeunes immigrés reçoivent une aide de l'Etat.

Ce «pluralisme culturel» peut donner l'impression d'un épanouissement de toutes les cultures dans une atmosphère d'égalité. Mais est-ce bien le cas dans les écoles ?

Le débat sur les avantages et les inconvénients de l'enseignement dans la langue maternelle n'est pas près de se tarir. Les associations d'immigrés sont unanimes à le réclamer. Quant aux parents, ils souhaitent que leurs enfants apprennent la langue du pays d'accueil.

Les autorités nationales et locales font des propositions qui changent d'une année à l'autre. Ainsi, on commencera par créer des programmes bilingues et biculturels confiés à deux enseignants dans les classes 1 à 9. Deux ans plus tard, ces programmes

**Jeunes immigrantes en Norvège: premiers signes d'adaptation à une culture qui entrera bientôt en conflit avec la leur?**

seront limités aux classes 1 à 3. Toutes ces réformes et contre-réformes ont pu faire dire à un immigré, lui-même enseignant dans une classe biculturelle et père de famille, ce que pensent beaucoup de parents immigrés: «Que l'on cesse d'utiliser nos enfants comme des cobayes!»

Au milieu de toutes ces hésitations, on peut supposer que l'objectif reste le même: une scolarité qui permette aux enfants d'immigrés de bénéficier des mêmes chances que les enfants scandinaves. Et pourtant, pour être au même niveau qu'un petit ScandinaVe, un enfant d'immigré doit maîtriser trois langues. Si un Suédois, un Danois ou un Norvégien veut un jour faire autre chose que la plonge, il lui faut absolument apprendre l'anglais. La langue du pays où il vit, lorsqu'elle est elle-même minoritaire, ne peut mener l'enfant d'immigré bien loin. On peut même dire qu'à l'exception des quelques phrases dont il ne saurait se passer, l'immigré aura davantage intérêt à bien connaître l'anglais.

Si bien intentionné soit-il, le «pluralisme culturel» s'appuie sur la notion de différence, et sur celle de l'appartenance à une minorité ethnique. Et ce sont les Etats scandinaves qui définissent ce qu'est une minorité culturelle.

L'homme d'aujourd'hui est un migrant. S'il est classé dans une minorité lorsqu'il arrive dans un pays industrialisé blanc, c'est parce qu'on lui a collé cette étiquette. Qu'il fasse partie d'une minorité démographique dans tel ou tel pays d'accueil est une chose, mais que le traitement qu'il y reçoit soit fonction de son appartenance à cette minorité en est une autre.

Le migrant du tiers monde, souvent originaire d'anciennes colonies, ne se réfère plus aujourd'hui, comme on lui avait appris à le faire, au monde industriel blanc, au modèle blanc. Ses modèles sont en train de changer. Malheureusement, ceux qui lui servaient de modèle autrefois ne semblent pas encore s'en être aperçus.

Le migrant, comparé au sédentaire, est un individu doué d'une très grande faculté d'adaptation. Il n'a d'ailleurs pas le choix. Il lui faut pour survivre apprendre à connaître les tenants et les aboutissants de pays, de cultures, de langues, de régimes fiscaux et de systèmes de sécurité sociale différents. Le problème de l'adaptation n'est pas, et n'a jamais été, le sien. ■

**CAROLYN SWETLAND**, anthropologue norvégienne, consultant et maître de conférences sur les problèmes de la migration, est l'auteur de nombreuses études, dont deux ont été publiées par l'Unesco: *Le ghetto de l'âme* (1978) et *Travailleurs migrants, langage et culture: modèles ethnolinguistiques* (1981).



# Le vécu de la migration

par Ana Vásquez

*A l'entrée de la gare Saint-Lazare à Paris, ces deux œuvres récentes du sculpteur français Arman («L'Heure de tous» à gauche et «Consigne à vie» à droite, toutes deux de 1985), peuvent bien offrir une image déroutante des transports ferroviaires, mais rien n'empêche d'y voir aussi un clin d'œil ironique à l'éternelle course contre la montre qu'est devenue la vie dans les grandes villes et aux rêves impossibles d'évasion des citadins.*

**Q**U'Y a-t-il de commun entre João, qui a dû laisser en 1978 sa femme et ses enfants au Portugal, et Mohamed, le berger maghrébin, arrivé il y a un an en Europe ? Mirjana, son épouse âgée de vingt-cinq ans, éprouve-t-elle les mêmes sentiments, forge-t-elle les mêmes projets que Maria, qui en aura bientôt quarante ? Derrière les données brutes des chiffres où se lisent les tendances et l'ampleur du problème migratoire, on a envie de savoir comment les êtres humains «vivent» leur transplantation et quelles ruptures provoque celle-ci.

Il est bon de rappeler d'abord que le point de vue, l'expérience ou les projets d'un migrant varient d'une période à l'autre. Il ne pensera pas de la même façon, par exemple, selon qu'il s'apprête à quitter son pays ou qu'il a déjà séjourné cinq ou

dix ans en tant qu'«étranger» dans un autre pays. On peut ainsi distinguer, au plan psychologique, plusieurs *étapes* décisives dans le vécu de la migration.

L'analyse tentée ici se place dans cette perspective et ne concerne que les hommes et les femmes qui émigrent vers l'Europe. De nombreuses études, en effet, montrent que les personnes qui partent pour les Amériques quittent définitivement leur pays d'origine tandis que ceux qui vont travailler dans les pays d'Europe les plus industrialisés conçoivent leur séjour comme provisoire. D'un cas à l'autre, la situation psychologique du migrant est très différente.

Quitter son pays est une épreuve encore plus difficile quand on le fait après avoir subi des expériences qui ont affaibli la





Photo © Der Spiegel, N° 30, 1985

**Une famille d'immigrés turcs devant un étalage de téléviseurs dans un magasin de la République fédérale d'Allemagne.**

S'avouer la déception et le désarroi qui en résultent équivaudrait pour le migrant à un constat d'échec qu'il ne peut pas se permettre, car sa seule force est le désir qu'il a de mener à bonne fin son projet. Souvent les individus mettent alors en place des *mécanismes de défense* qui leur permettent de mieux résister aux difficultés qu'ils éprouvent.

C'est ainsi qu'on constate un repli sur soi et sur sa communauté, chacun ne se sentant à l'aise que parmi les siens, avec, corrélativement, une idéalisation du pays d'origine. Celle-ci se traduit soit par la mise en valeur de certains aspects qui semblent sans lien avec l'échec ou la réussite du projet d'émigration, comme la fidélité aux siens ou la valorisation de la nourriture familiale, soit par l'oubli du chômage et de la pauvreté dans le pays d'origine.

On observe également une plus grande fragilité ainsi que des processus de somatisation : malade, l'individu éprouve un ensemble de symptômes difficiles à définir, qui peuvent aller jusqu'à déclencher certaines formes de pathologie mentale.

Après un temps d'une durée variable, les migrants réussissent à surmonter les

écueils de cette première étape et entrent dans un processus de transculture. D'un point de vue psychologique, cette phase se caractérise par les conflits que connaît la personne chaque fois qu'elle doit confronter ses pratiques, normes et valeurs, bref, sa culture d'origine, avec les autochtones.

Dans le pays d'origine, la famille élargie et la communauté s'occupent de nombreux aspects de la vie quotidienne qui, dans les pays industrialisés, sont gérés par des institutions. Ainsi, la sécurité sociale, les allocations familiales et les crèches exigent pour fonctionner des renseignements qu'il faut fournir sous certaines formes (feuilles spéciales, formulaires, etc.) et dans des délais précis, qu'un étranger a du mal à saisir.

Le temps et l'espace urbains, d'autre part, sont aussi réglementés. Jusque dans son appartement, le migrant connaît des contraintes où il voit une atteinte à sa liberté personnelle. Il ne pourra pas célébrer certaines cérémonies religieuses ou familiales — le «sacrifice du mouton» par exemple —, ni faire du bruit au-delà de certaines heures, et les odeurs ou les bruits gêneront les voisins.

L'organisation du temps dans les villes industrialisées, en effet, est particulièrement astreignante : elle parcellise la vie quotidienne, morcèle repas et loisirs, et

confiance que l'on a en soi. Le migrant part parce qu'il gagne mal sa vie ou qu'il est chômeur. Il est mis ainsi en position de dominé, avec toute la dévalorisation que cela implique. Partir suppose alors un double effort : psychologique d'une part, pour surmonter cette perte de confiance en soi et envisager de recevoir une formation professionnelle ou de trouver un emploi à l'étranger, matériel d'autre part, pour parvenir à faire le voyage.

Imprégné des images que véhiculent les médias et des récits de ceux qui sont rentrés, tendant toujours à exagérer les «merveilles» de l'étranger, le migrant a une image idéalisée du pays convoité. L'écart entre le pays rêvé et la situation réelle qu'il va y connaître est pour lui une première expérience traumatique. Y contribuent non seulement ses conditions de vie et de travail, mais aussi sa mauvaise connaissance de la langue du pays d'accueil, des codes de comportement dans les grandes villes industrialisées, des démarches administratives dont la logique lui échappe, et même des appareils mécaniques, qui lui apparaissent comme autant de pièges. Mais surtout, ce sont les comportements discriminatoires, sinon ouvertement racistes, auxquels il est en butte, qui créent une situation traumatisante. Se sentant maladroit et anonyme dans ce contexte inconnu qu'il ne maîtrise pas, sa perception de lui-même en est bouleversée.



Photo © Edimedia, Paris

► impose aux déplacements une cadence accélérée. Les commentaires des émigrants témoignent des difficultés qu'ils ont à s'adapter à ce nouveau rythme : « Ici, les gens courent tout le temps, c'est épuisant », « A l'usine, on contrôle chaque déplacement, on est chronométré même pour aller au lavabo », « Je suis sous pression, partout il faut faire vite. Le soir, j'en suis tellement épuisé que je me sens comme vidé ».

Les rapports sociaux, notamment entre hommes et femmes, sont déroutants et source de tensions : ce qui est poli passe pour de l'effronterie, ce qui est signe de sympathie est mal interprété. Après une certaine désorientation qui mène au repli sur soi, chacun en vient à essayer de suivre ces modes de comportement et à les comparer aux siens. Peu à peu, le migrant entre dans un processus de changement qui finit par toucher des aspects importants de sa personnalité et de son identité culturelle.

Après un certain temps, quand il retrouve des compatriotes arrivés récemment de leur pays, il prend conscience du changement qui s'est opéré en lui à la gêne qu'il ressent, par exemple, à « leurs façons bruyantes dans la rue » ou à la manière dont « ils regardent les femmes ». Toutefois, s'il fait siennes certaines normes du pays d'accueil, le migrant n'en reste pas moins en porte-à-faux, tiraillé qu'il est entre une

***Au cours d'une spectaculaire cérémonie qui eut lieu en 1954 dans un stade californien, le Hollywood Bowl, 7 600 immigrants originaires de 68 pays sont devenus des citoyens des Etats-Unis d'Amérique.***

adhésion profonde et inconsciente à sa culture d'origine, qu'il ne veut pas perdre ni trahir, et ses nouveaux acquis, qu'il sent mieux adaptés à la poursuite de son projet.

« Je voulais ouvrir une épicerie au village, mais je n'ai pas encore réussi à amasser assez d'argent. Cela fait quinze ans que je suis venu à Paris... Et ce qui m'inquiète le plus, c'est que maintenant mon fils veut rester ici, ma fille voudrait y faire des études... et même ma femme n'a plus tellement le désir de rentrer ! » Ces propos d'un travailleur migrant reflètent une situation devenue assez courante : celle qui se produit quand, après un certain temps, les membres de la famille commencent à mettre en question le rêve du retour.

Les adolescents, en effet, parlent et écrivent mal la langue d'origine ; ils ont peu de liens réels avec ce « là-bas » mythique, d'autant que leurs amis se trouvent « ici ». De leur côté, et parfois sans même s'en rendre compte, les femmes font l'expérience d'une plus grande autonomie

sociale : souvent elles redoutent un retour qui les forcerait à revenir sous le contrôle de la famille.

Ces incertitudes sont douloureuses, car l'émigré a le sentiment que, s'il a supporté ces difficultés et enduré ces épreuves, c'est bien parce qu'il allait réussir et revenir au pays. Renoncer au retour équivaut alors à une remise en question très profonde qui atteint le sens même de son existence.

Rester et s'intégrer ? Mais dans certains pays d'Europe, choisir cette solution relève presque de la gageure tant on y constate la présence de réactions discriminatoires, voire agressives, contre les travailleurs immigrés et leurs enfants.

Que faire alors ? Ces incertitudes et ces enjeux forment l'arrière-plan de cette étape du vécu des migrants et contribuent à les placer, avec leurs enfants, dans une situation d'« entre-deux », qui les empêche souvent de faire des projets à long terme et de s'y investir. ■

**ANA VASQUEZ**, française d'origine chilienne, ancien professeur de psychologie de l'éducation à l'Université du Chili, est actuellement chercheur au Centre national de la recherche scientifique à Paris. Elle est l'auteur d'une trentaine d'études et d'articles sur les problèmes psychologiques des personnes déplacées et les processus de transculturation.



# Le chemin difficile du retour

par Eric-Jean Thomas et Catherine Wihtol de Wenden

**L**ES flux migratoires qui se sont développés vers les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale et surtout après les années 60 se sont distingués des précédents mouvements d'immigration par leur caractère essentiellement temporaire.

Succédant à l'émigrant qui abandonnait sa terre natale en compagnie de sa famille pour se lancer à la conquête de mondes nouveaux, l'émigrant des années 60 n'envisageait guère de s'installer définitivement dans le pays qui l'accueillait. Son intention était de trouver un emploi mieux rémunéré afin de se constituer un pécule qu'il ferait fructifier une fois rentré chez lui.

Or, les restrictions à l'immigration décidées par les pays industrialisés à la suite du choc pétrolier de 1973 devaient avoir pour conséquence inattendue d'accroître le nombre des travailleurs immigrés résidant sur leur territoire et de prolonger la durée de leur séjour. Parallèlement, les retours saisonniers coïncidant avec les périodes de vacances devaient sensiblement diminuer.

Cette situation paradoxale était due au fait que les restrictions à l'immigration ne concernaient dans un premier temps que les travailleurs eux-mêmes. Ces derniers, anticipant une réglementation plus sévère, s'efforcèrent de faire venir leur famille. De ce fait, pour beaucoup d'entre eux, le retour au pays se trouvait reporté indéfiniment. En outre, craignant s'ils quittaient le pays d'accueil de ne plus pouvoir y revenir, de nombreux immigrés renoncèrent à rentrer, même temporairement, dans leur pays d'origine.

Ainsi, si l'on estime à 100 000 environ le nombre des Portugais qui sont rentrés chez eux entre 1974 et 1982, ceux qui ont quitté le pays durant la même période étaient à peu près 200 000. On retrouve le même phénomène dans des pays d'émigration aux structures économiques différentes, comme la Finlande, où les retours d'immigrés ont accusé une diminution de 7% en 1982. Il en est de même en Turquie, où une étude réalisée en 1980 a fait nettement ressortir une forte réduction du nombre des retours.

Pour cette raison, certains pays d'immigration européens, dont la France et la République fédérale d'Allemagne, tentent depuis une dizaine d'années de mettre en place des politiques d'incitation au retour. Ces politiques soulèvent un certain nombre de questions de principe, qui étaient loin

de se poser dans le cadre de la conception libérale des migrations internationales qui prévalait encore au début du 20<sup>e</sup> siècle.

L'idée que les Etats pouvaient légitimement encourager le retour des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine en cas de saturation du marché de l'emploi s'est peu à peu faite jour entre les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, aucun Etat européen ne peut prendre des mesures brutales d'expulsion collective d'immigrés. Il est communément admis que la perte du droit au séjour, qui entraîne la perte d'avantages sociaux acquis, doit donner lieu à une compensation. Ainsi, a été progressivement reconnu un droit lié au retour, dont le principe n'est plus rejeté par les immigrés, ni même par les syndicats, qui s'emploient plutôt à en négocier le montant. En période de crise, il arrive que certains travailleurs nationaux protestent contre le caractère discriminatoire d'un tel droit, dont ils sont exclus et qui leur donne l'impression que les travailleurs immigrés bénéficient de conditions plus favorables à leur sortie des entreprises qui les emploient.

Cette conception du retour s'est donc imposée progressivement dans les pays d'immigration à partir du moment où ils ont fermé leurs frontières aux travailleurs étrangers. C'est en quelque sorte parce que les immigrés ne partaient plus que les pays d'accueil ont «imaginé» de leur donner de l'argent pour les inciter à retourner dans leur pays.

En fait, le bien-fondé des politiques d'incitation au retour pour les pays d'accueil qui les pratiquent et, de plus en plus, pour les pays d'origine concernés, est fort discutable. Du point de vue des pays d'accueil, si l'aide au retour permet en théorie de rassurer une opinion publique que le problème des immigrés inquiète, dans la pratique elle se révèle coûteuse, peu efficace et parfois même nuisible. On est donc en droit de s'interroger sur sa portée réelle, ainsi que sur l'usage qui en est fait dans les tractations entre les Etats intéressés, où elle devient l'enjeu de véritables marchandages.

En ce qui concerne les pays d'émigration, il s'agit de déterminer dans quelle mesure le retour des émigrés leur est profitable. En effet, si ce retour peut *a priori* paraître avantageux, des études récentes ont montré que tel était loin d'être toujours le cas.

En termes de formation professionnelle, la marginalisation du travailleur étranger dans le pays d'accueil ne favorise guère l'amélioration de ses qualifications. Les gouvernements de ces pays l'ont bien compris, puisque ceux qui s'efforcent de promouvoir le retour des immigrés ont prévu diverses mesures tendant à élever leur niveau professionnel, en tenant compte des besoins des pays d'origine.

Toutefois, ces intentions ne sont pas toujours aisément réalisables, notamment en raison du fait que les travailleurs immigrés ont du mal à sacrifier à leur formation une



Travailleurs migrants égyptiens rentrant chez eux après deux ans de séjour en Iraq.



**La nostalgie du pays et le souvenir obsédant du passé, c'est ce que pourrait évoquer cette œuvre du peintre belge René Magritte (La maison de verre, gouache sur papier, 1939).**

Sur le plan social, les études réalisées à ce jour ne permettent pas de conclure à une modification des comportements socio-politiques en relation avec le processus migratoire. Car si l'émigration induit des comportements sociaux spécifiques différents de ceux du pays d'origine, que ce soit dans le domaine politique ou familial, il convient de faire preuve d'une très grande prudence avant de conclure à leur pérennité postérieurement au retour.

En conclusion, il y a lieu de souligner tout d'abord que les retours ne concernent qu'une fraction minime des populations émigrées et que jusqu'à une époque récente, les pays d'origine ne s'intéressaient guère à ce problème. Ensuite, les effets structurels de ces retours, bien que mal appréhendés, sont à la fois limités et généralement perturbateurs pour l'économie de ces pays. Enfin, il devient évident qu'une politique d'incitation au retour ne peut être mise en place par les pays d'accueil que dans le cadre d'une concertation approfondie avec les pays d'origine.

Ainsi, le retour ne deviendra réalité et ne pourra profiter aux pays d'émigration que dans la mesure où des négociations, qui devront être bilatérales du moins dans un premier temps, déboucheront à long terme sur des actions concertées entre ces pays et les pays d'immigration. ■

► partie de leur temps de travail, au détriment d'une satisfaction pécuniaire plus immédiate. Le problème est d'autant plus difficile que les candidats au retour sont en majorité des ouvriers sans qualification aucune.

Enfin, il convient de souligner que la formation acquise sur le tas, à l'usine ou au poste de travail, correspond avant tout aux besoins de la société industrielle d'accueil et ne pourra guère être mise à profit dans le pays d'origine.

Pour ce qui est de son apport financier à son pays d'origine, il est évident que l'émigré, qu'il perçoive son retour comme un «échec» ou un «succès», cherchera à s'élever au-dessus du statut social et économique qui était le sien avant son départ. Dans leur grande majorité, les travailleurs émigrés qui rentrent dans leur pays aspirent à être leurs propres patrons et dirigeront leur épargne vers les secteurs les plus à même de leur garantir ce statut.

Dans l'agriculture, à défaut de projets structurés, leur épargne va souvent être

investie dans l'achat de terres plus ou moins improductives et de matériel à l'entretien onéreux.

Dans l'immobilier, l'achat ou la construction d'une maison constituera la destination privilégiée de l'épargne des émigrés. Cet investissement, également peu productif, risque d'être d'un coût social élevé dans les centres urbains.

Mais c'est le secteur tertiaire, et plus particulièrement celui des petits métiers indépendants, qui draine la majeure partie de cette épargne. Or les petits métiers, dont l'exploitation du taxi individuel reste le plus caractéristique, sont d'une productivité dérisoire et exerceraient plutôt des effets parasitaires sur l'économie du pays du retour.

Enfin, cette épargne est aussi dirigée vers l'achat de biens de consommation, comportement qui a généralement des effets pervers sur l'économie dans la mesure où il tend à stimuler la demande interne de produits importés.

**ERIC-JEAN THOMAS, de France, est avocat à la Cour d'appel de Paris et chargé de cours à l'Université de Paris. Il est l'auteur de nombreuses études sur les aspects juridiques du phénomène migratoire et a notamment dirigé à l'Unesco la publication d'une étude comparative intitulée Les travailleurs immigrés en Europe : quel statut ? (1981).**

**CATHERINE WIHTOL DE WENDEN, de France, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique et consultant auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, a publié de nombreux articles sur les aspects politiques du phénomène migratoire, ainsi qu'un ouvrage intitulé Les immigrés dans la cité (1978).**

#### Ventes et distributions :

Unesco, PUB/C, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.  
Belgique : Jean de Lannoy, 202, avenue du Roi, Bruxelles 6.  
Reproduction sous forme de microfiches : 150 francs (1 an).

#### Abonnement

1 an : 68 francs français. 2 ans (valable uniquement en France) : 120 francs français. Reliure pour une année : 52 francs.  
Paiement par chèque bancaire, mandat, ou CCP 3 volets à l'ordre de : l'Unesco.

#### Bureau de la Rédaction :

Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris, France. Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du *Courrier de l'Unesco* », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du *Courrier*. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le *Courrier de l'Unesco* expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la rédaction. Les titres des articles et les légendes des

photos sont de la rédaction. Enfin, les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations-Unies.

**Rédacteur en chef adjoint :** Olga Rödel

**Secrétaire de rédaction :** Gillian Whitcomb

#### Rédacteurs :

Edition française : Alain Lévêque  
Neda el Khazen (Paris)  
Edition anglaise : Howard Brabyn  
Roy Malkin (Paris)  
Edition espagnole : Francisco Fernandez-Santos  
Jorge Enrique Adoum (Paris)  
Edition russe : Nikolai Kouznetsov (Paris)  
Edition arabe : Sayed Osman (Paris)  
Edition allemande : Werner Merkli (Berne)  
Edition japonaise : Seichiro Kojima (Tokyo)  
Edition italienne : Mario Guidotti (Rome)  
Edition hindie : Rajmani Tiwari (Delhi)  
Edition tamoule : M. Mohammed Mustafa (Madras)  
Edition hébraïque : Alexander Broïdo (Tel-Aviv)  
Edition persane : Hossein Razmdjou (Téhéran)  
Edition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)  
Edition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)  
Edition turque : Mefra Ilgazer (Istanbul)  
Edition ourdoue : Hakim Mohammed Saïd (Karachi)

Edition catalane : Joan Carreas i Marti (Barcelone)  
Edition malaise : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)  
Edition coréenne : Paik Syeung-Gil (Séoul)  
Edition kiswahili : Domino Rutayebesibwa (Dar-es-Salaam)

Editions croato-serbe, macédonienne, serbo-croate, slovène : Vitomir Sudarski (Belgrade)  
Edition chinoise : Shen Guofen (Pékin)  
Edition bulgare : Goran Gotev (Sofia)  
Edition grecque : Nicolas Papageorgiou (Athènes)  
Edition cinghalaise : S.J. Sumanasekera Banda (Colombo)

Edition finnoise : Marjatta Oksanen (Helsinki)  
Edition suédoise : Inger Raaby (Stockholm)  
Edition basque : Gurutz Larrañaga (San Sebastián)  
Edition thaï : Savitri Suwansathit (Bangkok)  
Editions braille : Frederick H. Potter (Paris)

**Documentation :** Christiane Boucher

**Illustration :** Ariane Bailey

**Maquettes :** Georges Servat

**Promotion-diffusion :** Fernando Ainsa

**Projets spéciaux :** Peggy Julien

Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.

# Sélection de publications Unesco sur la migration

Dans la série « Rapports et documents des sciences sociales » :

**N° 46.** Etudes sur la dynamique, les structures et les conséquences des migrations (I) : industrialisation, migration et population active à Mexico.  
45 p. 18 F

**N° 51.** Etude sur la dynamique, l'évolution et les conséquences des migrations (II) : trois siècles de mobilité spatiale en France.  
45 p. épuisé (existe en microfiches)

**N° 52.** Choix d'études sur la dynamique, les formes et les conséquences des migrations (III) : migration et développement, principaux aspects des mouvements migratoires en Inde.  
43 p. 12 F

**N° 53.** Etude sur la dynamique, l'évolution et les conséquences des migrations (IV) : les villes moyennes au Nigéria, perspectives en matière de recherche et de politique.  
43 p. 12 F

## Vivre dans deux cultures

La condition socio-culturelle des travailleurs migrants et de leur famille :

348 p. 80 F  
ISBN 92-3-201869-1  
Existe également en anglais et en espagnol

France : En vente dans les librairies universitaires ou à la Librairie de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris, et par correspondance en joignant votre règlement par chèque bancaire, mandat ou CCP 3 volets libellé à l'ordre de l'Unesco.  
Autres pays : Consulter notre agent de vente (voir liste ci-dessous).



## Comment obtenir les publications Unesco

Les publications de l'Unesco peuvent être commandées par l'intermédiaire de toute librairie. Dans chaque pays il existe un ou plusieurs libraires qui assurent le rôle de distributeurs nationaux (voir liste ci-dessous). A défaut, elles peuvent être obtenues par correspondance, au Siège de l'Organisation avec règlement joint par chèque libellé en une monnaie convertible ou sous forme de mandat poste international ainsi que de bons internationaux Unesco.

**ALGÉRIE.** ENAMEP, 20, rue de la Liberté, Alger.  
**RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE.** Mr. Herbert Baum Deutscher Unesco-Kurier Vertrieb, Besaltstrasse 57 5300 BONN 3.  
**ARGENTINE.** Librería El Correo de la Unesco EDILYR S.R.L. Tucumán 1685 1050 Buenos Aires.  
**AUTRICHE.** Gerold and Co., Graben 31, A-1011 Wien  
**BELGIQUE.** Jean de Lannoy, 202, Avenue du Roi, 1060 Bruxelles, CCP 000-0070823-13 ; N.V. Handelsmaatschappij Keesing, Keesinglaan 2-18, 21000 Deurne-Antwerpen.  
**RÉP. POP. DU BÉNIN.** Librairie nationale, B.P. 294, Porto Novo ; Ets Koujjo G. Joseph, B.P. 1530 Cotonou.  
**BRÉSIL.** Fundação Getúlio Vargas, Editora-Divisão de Vendas, Caixa Postal 9.052-ZC-02, Praia de Botafogo, 188 Rio de Janeiro RJ  
**BULGARIE.** Hemus, Kantora Literatura, bd Rousky 6, Sofia.  
**LIBRAIRIE DE L'UNESCO,** Palais populaire de la culture, 1000 Sofia.  
**CAMÉROUN.** Librairie des Editions Clé, B.P. 1501, Yaoundé ; Librairie St-Paul, B.P. 763, Yaoundé ; Commission nationale de la République-Unie du Cameroun pour l'Unesco, B.P. 1600, Yaoundé ; Librairie « Aux messageries », avenue de la Liberté, B.P. 5921, Douala ; Librairie « Aux frères réunis », B.P. 5346, Douala. Buma Kor and Co., Bilingual Bookshop, Mvog-Ada, B.P. 727, Yaoundé ; Centre de diffusion du livre camerounais, B.P. 338, Douala.  
**CANADA.** Editions Renouf Limitée, 2182, rue Ste. Catherine Ouest, Montréal, Que H3H 1M7 ; Renouf Publishing Co. Ltd., 61 Sparks Street, Ottawa, Ontario K1P 5A6.  
**CHINE.** China National Publications Import and Export Corporation, P.O. Box 88, Beijing.  
**COMORES.** Librairie Masiwa 4, rue Ahmed Djoumi, B.P. 124, Moroni.  
**RÉP. POP. DU CONGO.** Librairie Maison de la presse, B.P. 2150, Brazzaville ; Commission nationale congolaise pour l'Unesco, B.P. 493, Brazzaville  
**RÉP. DE CORÉE.** Korean National Commission for Unesco, P.O. Box central 64, Séoul.  
**CÔTE-D'IVOIRE.** Librairie des Presses Unesco, Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, B.P. 2871, Abidjan.  
**CUBA.** Ediciones Cubanás O'Reilly N° 407, La Habana.  
**DANEMARK.** Munksgaard Export, OG Tidsskriftservice, 35 Norre Sogade, DK-1970 Kobenhavn K.  
**ÉGYPTE (RÉP. ARABE D').** National Centre for Unesco Publications, N° 1, Talaat Harb Street, Tahrir Square, Le Caire.  
**ESPAGNE.** MUNDI-PRENSA Libros S.A., Castelló 37, Madrid 1, Ediciones LIBER, Apartado 17, Magdalena 8, Ondarroa (Viscaya) DONAIRE, Aptdo de Correos 341, La Coruña ; Librairie Al-Andalus, Roldana, 1 y 3, Sevilla 4. Librería CASTELLS, Ronda Universidad 13, Barcelona 7.  
**ÉTATS-UNIS.** Unipub, 1180 Ave. of the Americas, New York, N.Y., 10036.  
**FINLANDE.** Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 1, 00100 Helsinki. Suomalainen Kirjakauppa Oy, Koivuvuoraan Kuja 2, 01640 Vantaa 64  
**FRANCE.** Librairie Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris ; et grandes librairies universitaires.

**GABON.** Librairie Sogalivre, à Libreville, Franceville ; Librairie Hachette, B. P. 3923, Libreville.  
**GRÈCE.** Librairie H. Kauffmann, 28, rue du Stade, Athènes ; Librairie Eleftheroudakis, Nikkis 4, Athènes ; John Mihalopoulos end Son, 75, Hermou Street, P.O. Box 73, Thessalonique ; Commission nationale hellénique pour l'Unesco, 3 rue Akadimias, Athènes.  
**RÉP. POP. REV. DE GUINÉE.** Commission nationale guinéenne pour l'Unesco, B.P. 964, Conakry.  
**HAÏTI.** Librairie A la Caravelle, 26, rue Roux, B.P. 111, Port-au-Prince.  
**HAUTE-VOLTA.** Lib. Attie B.P. 64, Ouagadougou. — Librairie Catholique « Jeunesse d'Afrique », Ouagadougou.  
**HONGRIE.** Kultura-Buchimpört-Abt., P.O.B. 149-H-1389, Budapest 62.  
**IRAN.** Commission nationale iranienne pour l'Unesco, 1188 Enghlab Av., Rostam Giv Building, Zip Code 13158, P.O. Box 11365-4498, Teheran.  
**IRLANDE.** The Educational Co. of Ir. Ltd., Ballymount Road Walkinstown, Dublin 12. Tycooly International Publ. Ltd, 6 Crofton Terrace, Dun Laoghaire Co., Dublin.  
**ISRAËL.** A.B.C. Bookstore Ltd, P.O. Box 1283, 71 Allenby Road, Tel Aviv 61000.  
**ITALIE.** Licos (Libreria Commissionaria Sansoni, S.p.A.) via Lamarmora, 45, Casella Postale 552, 50121 Florence.  
**JAPON.** Eastern Book Service, Inc. 37-3 Hongo 3-chome Bunkyo-ku, Tokyo 113  
**LIBAN.** Librairie Antoine, A. Naufal et frères, B.P. 656, Beyrouth.  
**LUXEMBOURG.** Librairie Paul Bruck, 22, Grande-Rue, Luxembourg ; Service du Courrier de l'Unesco, 202 avenue du Roi, 1060 Bruxelles - CCP 26430-46.  
**MADAGASCAR.** Toutes les publications : Commission nationale de la Rép. dém. de Madagascar pour l'Unesco, B.P. 331, Antananarivo.  
**MALI.** Librairie populaire du Mali, B.P. 28, Bamako.  
**MAROC.** Librairie « Aux belles images », 282, avenue Mohammed-V, Rabat ; Librairie des Ecoles, 12, avenue Hassan II, Casablanca ; Commission nationale marocaine pour l'Unesco 19, rue Oqba, B.P. 420, Rabat Agdal.  
**MAURICE.** Nalanda Co. Ltd., 30, Bourbon Street, Port-Louis.  
**MAURITANIE.** Galicoma, 1, rue du Souk X, avenue Kennedy, Nouakchott.  
**MEXIQUE.** Librería El Correo de la Unesco, Actipán 66, Colonia del Valle, Mexico 12 DF.  
**MONACO.** British Library, 30, bd. des Moulins, Monte-Carlo.  
**MOZAMBIQUE.** Instituto Nacional do livro e do Disco (INLD), Avenida 24 de Julho, 1921 r/c e 1º andar, Maputo.  
**NIGER.** Librairie Maudclert, B.P. 868, Niamey.  
**NORVÈGE.** Johan Grundt Tanum, P.O.B. 1177 Sentrum, Oslo 1 ; Narvesen A/S Subscription and Trade Book Service 3, P.O.B. 6125 Etterstad, Oslo 6 ; Universitets Bokhandelen, Universitetsentret, Postboks 307 Blindern, Oslo 3.  
**NOUVELLE-CALÉDONIE.** Reprax SARL, B.P. 1572, Nouméa.

**PAYS-BAS.** Keesing Boeken B.V., Joan Muyskenweg, 22, Postbus 1118, 1000 B C Amsterdam.  
**POLOGNE.** ORPAN-Import, Pałac Kultury, 00-901 Varsovie, Ars-Polona-Ruch, Krakowskie-Przedmiescie N° 7, 00-068 Varsovie.  
**PORTUGAL.** Dias & Andrade Ltda. Livraria Portugal, rua do Carmo, 70, Lisbonne.  
**ROUMANIE.** ARTEXIM, Export/Import, Piata Scientiei n° 1, P.O. Box 33-16, 70005 Bucarest.  
**ROYAUME-UNI.** H.M. Stationery Office P.O. Box 276, London S.W.8. 5 DT ; Third World Publications, 151 Stratford Road, Birmingham B 11 1RD.  
**SÉNÉGAL.** Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar. Librairie des Quatre-Vents, 91, rue Blanchot-avenue Georges Pompidou, B.P. 1820, Dakar.  
**SUÈDE.** Svenska FN-Forbundet, Skolgrand 2, Box 150-50, S-10465 Stockholm ; Wennergren-Williams AB Box 30004-S-104 25 Stockholm ; Esselte Tidskriftscentralen Gamla Brogatan 26 Box 62 - 101 20 Stockholm.  
**SUISSE.** Europa Verlag, 5, Ramistrasse, Zurich, CH 8024. Librairie Payot, 6, Rue Grenus, 1211, Genève 11. C.C.P. : 12.236. Librairie Payot aussi à Lausanne, Bâle, Berne, Vevey, Montreux, Neuchâtel et Zurich.  
**SYRIE.** Librairie Sayekh Immeuble Diab, rue du Parlement, B.P. 704, Damas.  
**TCHAD.** Librairie Absounout, 24, av. Charles de Gaulle, B.P.388, N'Djamena.  
**TCHÉCOSLOVAQUIE.** S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1. Artia, Ve Smekach 30, P.O.Box 790, III-27 Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Alfa Verlag Publishers, Hurbanovo nam. 6, 893 31 Bratislava.  
**TOGO.** Librairie Evangélique, B.P. 378, Lomé ; Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164 ; Lomé, Librairie universitaire, B.P. 3481, Lomé.  
**TRINITÉ-ET-TOBAGO.** Commission Nationale pour l'Unesco, 18 Alexandra Street, St. Clair, Trinidad, W.I.  
**TUNISIE.** Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis ; Société chérienne de distribution et de presse, Sochepress, angle rues de Dinant & St. Saens, B.P. 683, Casablanca 05.  
**TURQUIE.** Haset Kitapevi A.S., Istiklal Caddesi, N° 469, Posta Kutusu 219, Beyoglu, Istanbul.  
**U.R.S.S.** Mejdunarodnaya Kniga, Moscou, 121200  
**URUGUAY.** Edilryr Uruguayua, S.A. Maldonado, 1092, Montevideo.  
**YOUgoslavIE.** Mladost, Ilica 30/11, Zagreb ; Cankarjeva Zaloza, Zopitarjeva 2, Lubljana ; Nolit, Terazije 13/VIII, 11000 Belgrade.  
**RÉP. DU ZAIRE.** La librairie, Institut national d'études politiques, B.P. 2307, Kinshasa. Commission nationale de la Rép. du Zaire pour l'Unesco, Ministère de l'Education nationale, B.P. 32, Kinshasa.





Photo © Bernard Gérard, Paris

## Vingt millions de travailleurs migrants

Les estimations du nombre des migrants dans le monde varient considérablement. D'une part, il est difficile d'obtenir dans certaines régions des statistiques fiables les concernant et, de l'autre, les définitions qui en sont données ne coïncident pas toujours. Or, si l'on exclut les réfugiés, les touristes, les pèlerins et les nomades, les migrants ont pour trait distinctif d'aller chercher un emploi dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants.

En définissant le migrant comme « une personne qui ne possède pas la nationalité du pays où elle travaille » et en prenant pour repère l'année 1980, le Bureau international du travail a pu estimer que le nombre des migrants économiquement actifs dans le monde entier se situait entre 19,7 et 21,7 millions. Ci-dessus, la foule cosmopolite du carnaval de Notting Hill, à Londres.